

Bilan économique 2020

Insee Conjoncture Grand Est

n° 27

Juillet 2021



Coordination

Direction régionale de l'Insee du Grand Est

Directeur de la publication

Yves Calderini

Rédaction en chef

Laurence Luong

Jacques Marty

Contributeurs

Sultan Baspinar, Geneviève Boude, Rémi Courbou,
Hélène Frumholz, Philippe Wattelier (Draaf Grand Est)

Philippe Becquet (Dreets du Grand Est)

Claude Rivat et Karim Messaoui (Banque de France
du Grand Est)

Brigitte Ziegler (Dreal Grand Est)

Aliette Cheptitski, Liliane Clément, Florent Isel,
Marie-Laure Kayali, Thibaut Martini, Béatrice Neiter,
Olivasoa Razafindramanana, Loïc Rousseau (Insee)

Mise en page

JOUVE

Bureau de presse

Véronique Heili - Insee du Grand Est

03 88 52 40 77

Courriel : dr67-communication-externe@insee.fr

Éditeur

Insee Institut national de la statistique
et des études économiques

www.insee.fr

ISSN 2492-5152

© Insee 2021

www.insee.fr

Les bilans économiques présentent, chaque année, un diagnostic économique annuel par grandes thématiques, dans chaque région. Ils permettent de documenter et mémoriser l'activité économique de l'année précédente. La pandémie de Covid-19 a introduit une rupture avec la dynamique de 2019 et remis en question toutes les prévisions réalisées précédemment. Dans ce contexte, ces bilans se penchent aussi sur le début de 2021 pour rendre compte des perspectives d'amélioration après une année 2020 exceptionnelle.

Les différentes analyses de ce bilan économique 2020 ont été rédigées par l'Insee ainsi que par les partenaires suivants : Banque de France, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Nous les remercions vivement pour leur précieuse collaboration au service de l'information du public.

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne d'avril à juin 2021. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Dans le cadrage national, les évolutions sont en moyenne annuelle ; elles sont principalement en glissement annuel pour les autres évolutions du bilan, ce qui peut expliquer certains écarts entre les chiffres du cadrage national et le reste du bilan économique régional.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

Signes conventionnels utilisés

...	résultat non disponible
///	absence de résultat due à la nature des choses
e	estimation
p	résultat provisoire
r	résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	résultat non significatif
€	euro
M	million
Md	milliard

Sommaire

Synthèse régionale	5
L'économie du Grand Est et de tous ses territoires frappée par les conséquences de la crise sanitaire	
Contexte national	7
En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale	
Emploi salarié – activité partielle	10
Plus forte chute de l'emploi depuis la crise de 2008	
Chômage	14
Stabilité en trompe-l'oeil du chômage, mais progression du halo	
Politiques de l'emploi	15
Dans un contexte de crise sanitaire, consolidation des politiques de l'emploi à destination des jeunes et utilisation massive de l'activité partielle	
Activité économique	18
Un ralentissement de l'activité économique d'ampleur inédite	
Consommation	20
Transactions par carte bancaire	
Démographie d'entreprises	22
Les créations d'entreprises portées par les micro-entrepreneurs, les défaillances au plus bas	
Transfrontalier	25
La croissance en berne dans les quatre pays voisins	
Agriculture	27
La météo et la pandémie déstabilisent les productions agricoles	
Viticulture	30
Des rendements volontairement abaissés en 2020 suite au déficit de demande pour les vins d'appellation	
Industrie	32
Contraction de l'activité en 2020 qui devrait rebondir en 2021	
BTP	34
Repli d'activité en 2020	
Construction	35
La crise sanitaire touche tous les secteurs de la construction	
Tourisme	38
Chute de 50 % de la fréquentation hôtelière	
Transport	41
Le transport de passagers en forte baisse, le fret résiste	
Définitions	44

L'économie du Grand Est et de tous ses territoires frappée par les conséquences de la crise sanitaire

En 2020, dans le Grand Est comme ailleurs en France et dans les pays voisins, le ralentissement économique est d'ampleur inédite en raison des mesures prises pour endiguer la crise sanitaire comme les confinements, les restrictions aux déplacements, les couvre-feux, les fermetures de commerces et équipements, le télétravail...

La chute d'activité pèse fortement sur l'emploi mais son effet est atténué par le dispositif d'activité partielle

L'évolution des montants des transactions effectuées par carte bancaire permet de donner une indication sur les conséquences de ces mesures sur la consommation des ménages. Les deux confinements font apparaître de fortes chutes par rapport à 2019, de - 40 % à - 60 % selon les semaines lors du premier confinement, de - 23 % à - 33 % lors du deuxième confinement. Après le premier confinement, les montants des transactions par carte bancaire sont supérieurs à ceux de l'année précédente, contrairement aux semaines suivant le deuxième confinement.

L'activité dans le secteur privé est approché par le volume de travail (nombre d'heures rémunérées) qui recule de 10 % sur l'ensemble de l'année. Les effets sur l'emploi sont importants mais atténués. L'emploi total diminue de 1,2 %, mais l'intérim est particulièrement affecté avec une baisse des effectifs de 4,4 %. Le dispositif d'activité partielle (chômage partiel) a permis de préserver un grand nombre de postes. De mars à décembre 2020, 261 000 salariés en moyenne mensuelle sont concernés.

Malgré ce dispositif, 293 000 demandeurs d'emploi de catégorie A sont inscrits à Pôle Emploi à la fin 2020, en hausse de 7,6 % sur l'année alors que la tendance était à l'amélioration depuis 2016. En fin d'année, le taux de chômage s'établit à 7,7 %, au même niveau qu'à la fin de l'année 2019. Le dispositif de chômage partiel ainsi que d'autres soutiens aux entreprises, mais aussi la baisse d'activité des

juridictions commerciales, lors du premier confinement notamment, permettent un net recul des défaillances d'entreprises. Parallèlement, les créations d'entreprises augmentent pour la cinquième année consécutive. Deux tiers de ces nouvelles entreprises appartiennent au régime de micro-entrepreneur alors qu'en 2019, ce n'était le cas que pour un peu plus de la moitié d'entre elles. Le nombre des créations d'entreprises individuelles classiques diminue fortement, alors que celles sous le régime sociétal sont légèrement moins nombreuses.

Parmi les pays voisins, la croissance se dégrade nettement en Belgique et en Allemagne (y compris dans les trois Länder limitrophes) et modérément en Suisse et au Luxembourg. La consommation des ménages et le commerce extérieur sont particulièrement touchés. Dans ce contexte défavorable, l'emploi recule et le chômage progresse.

Le secteur de l'hébergement-restauration très touché

Le secteur de l'hébergement-restauration est particulièrement concerné par les restrictions. Lors du premier confinement, au mois d'avril, la baisse du nombre d'heures rémunérées est proche de 80 %. Les bars et restaurants ne peuvent pas accueillir de public et seul un quart des hôtels sont ouverts avec 22 % de leurs chambres occupées. La fréquentation hôtelière s'effondre de 92 % par rapport à la même période de 2019. À la fin du printemps et durant l'été, avec l'allègement des mesures sanitaires, la situation s'améliore sans revenir à la normale. En été, plus de neuf hôtels sur dix sont ouverts, mais le taux d'occupation dépasse à peine la moitié de la capacité offerte et la fréquentation diminue d'environ 30 % par rapport à l'année précédente. Lors du deuxième confinement en novembre et décembre, six hôtels sur dix restent ouverts, mais les nuitées chutent de 75 %, le taux d'occupation devenant très faible. Durant ces mois, le volume de travail dans le secteur de l'hébergement-restauration diminue des deux tiers. Sur l'année, le secteur perd 7 800 emplois,

soit une baisse de 10 %. Près de 20 % des demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle concernent les salariés de l'hébergement et de la restauration. Le secteur des services aux particuliers, qui inclue les activités récréatives et culturelles, a également particulièrement pâti des restrictions. En avril, le nombre d'heures rémunérées chute de 57 %, puis de 35 % en novembre et 15 % en décembre. L'emploi salarié baisse sur l'année de 4,5 %.

Dans le secteur des transports, le transport de marchandises résiste alors que celui des passagers subit de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire. L'interruption du transport aérien de passagers est emblématique des restrictions de déplacement. Les avions sont quasiment à l'arrêt d'avril à juin. Sur l'année, 3,2 millions de personnes fréquentent les aéroports de la région, soit une chute de 70 % par rapport à 2019.

Dans le BTP, qui englobe la construction et les secteurs du bâtiment et des travaux publics, la Banque de France évalue une baisse du chiffre d'affaires de près de 10 %, d'où une rentabilité en repli : sept entreprises sur dix enregistrent une baisse des marges. Le nombre de logements commencés diminue de 8 % sur l'année. De nombreux chantiers de construction ont été à l'arrêt lors du premier confinement. Au mois d'avril, le volume de travail chute de 56 %. Mais sur l'année, l'emploi continue à progresser.

L'enquête de conjoncture de la Banque de France auprès des entreprises industrielles permet d'estimer la contraction du chiffre d'affaires à près de 14 % ; les exportations et les investissements suivent la même tendance. Malgré la réduction des charges, la rentabilité s'est au mieux maintenue pour huit entreprises sur dix. L'emploi industriel diminue de 2,5 % sur un an. La crise accentue ce recul, déjà présent avant la crise sanitaire (- 1,4 % en moyenne annuelle sur les années 2015 à 2019). La baisse de l'emploi est particulièrement marquée dans la fabrication de matériels de transport (- 4,3 % sur l'année 2020), secteur dans lequel l'emploi chute

fortement depuis plusieurs années (- 3,2 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2019). La crise renforce les difficultés de l'industrie automobile. Les immatriculations de véhicules particuliers se replient de 25 % dans le Grand Est, comme au niveau national. Le secteur doit également s'adapter au changement de motorisation : les immatriculations de véhicules électriques et hybrides dans la région représentent 21 % du total, contre 7 % en 2019.

Certaines activités agricoles subissent également les effets de la crise sanitaire. La fermeture des lieux de restauration affecte la demande de vins d'appellation, conduisant les interprofessions en Champagne et en Alsace à fixer les rendements à la baisse, alors que les potentiels de production étaient élevés. La demande des orges de brasserie, mais aussi de la viande bovine ou des pommes de terre de transformation, sont également concernées. Plus classiquement, la demande de nombreux produits dépend des marchés mondiaux. C'est le cas du maïs dont les cours ont explosé en fin d'année en raison d'une production en fort repli aux États-Unis, et d'une demande chinoise importante liée à la reconstitution de son cheptel porcin. Les volumes produits dépendent également des conditions météorologiques avec les sécheresses printanières et estivales, qui pénalisent les rendements des grandes cultures et des fourrages, mais aussi d'autres épidémies comme la jaunisse virale des betteraves.

De fortes pertes d'emploi dans la Haute-Marne et le Haut-Rhin

Les dix départements de la région sont tous fortement affectés par la crise, mais à des degrés divers. Le Haut-Rhin est celui où le repli de l'activité, approchée par la baisse du nombre d'heures rémunérées, est la plus forte avec - 12,4 % sur l'année. L'industrie automobile y est surreprésentée comme le secteur de l'hébergement-restauration. La diminution du volume de travail est également supérieure à la moyenne régionale en Moselle, dans les Ardennes et la Haute-Marne. La Meuse est le département où cette baisse est la moins importante (- 7,2 %).

La Haute-Marne est le département qui perd le plus d'emplois (- 2,2 %), notamment dans l'industrie et le commerce. L'emploi recule également dans le Haut-Rhin (- 2,1%), devant les Vosges, l'Aube et la Meuse. Les plus faibles réductions s'observent dans le Bas-Rhin et en Meurthe-et-Moselle (- 0,6 % et - 0,7 %). Dans le Bas-Rhin, le dynamisme de l'emploi dans la construction et les services non marchands limite les pertes d'emploi totales. En Meurthe-et-Moselle, l'emploi tertiaire non marchand occupe une place plus importante que dans l'ensemble de la région, limitant l'impact de la crise. Ce secteur continue en effet de créer des emplois, alors que l'emploi marchand hors construction est fortement affecté par la crise.

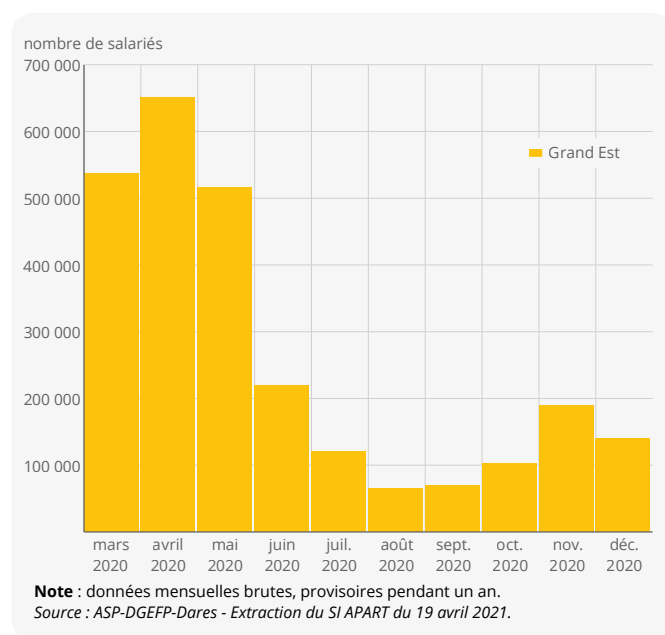
Les conséquences des restrictions sont moins sévères en début d'année 2021

Au 1^{er} trimestre 2021, dans le Grand Est, l'activité économique se redresse sensiblement, mais reste plus faible qu'en 2019. De janvier à mars, le nombre mensuel d'heures rémunérées est inférieur d'environ 5 % par rapport aux mêmes mois de 2019. Le troisième confinement fait à nouveau chuter l'activité au début du printemps. Comparée à avril 2019, la baisse est de 8,1 % en avril 2021, cependant moins marquée que durant le deuxième confinement. L'hébergement-restauration fait toujours partie des activités les plus affectées par les restrictions sanitaires, avec l'interdiction d'accueillir des clients. Par rapport à 2019, le volume de travail dans ce secteur est en recul de près de 60 %. L'hébergement-restauration représente à lui seul 65 % de la baisse d'activité nette totale de la région en mars, et 39 % en avril. Cependant dans ce secteur, comme dans la plupart des autres, l'emploi se stabilise au 1^{er} trimestre. Dans le secteur de la construction, l'emploi continue de progresser ; le secteur compte ainsi 1 500 emplois de plus que fin 2020 et 3 200 de plus que fin 2019. Cela corrobore l'avis des chefs d'entreprises du BTP qui attendent une embellie pour 2021 avec un renforcement des effectifs permanents et intérimaires et une augmentation de la rentabilité dans 40 % des entreprises. ●

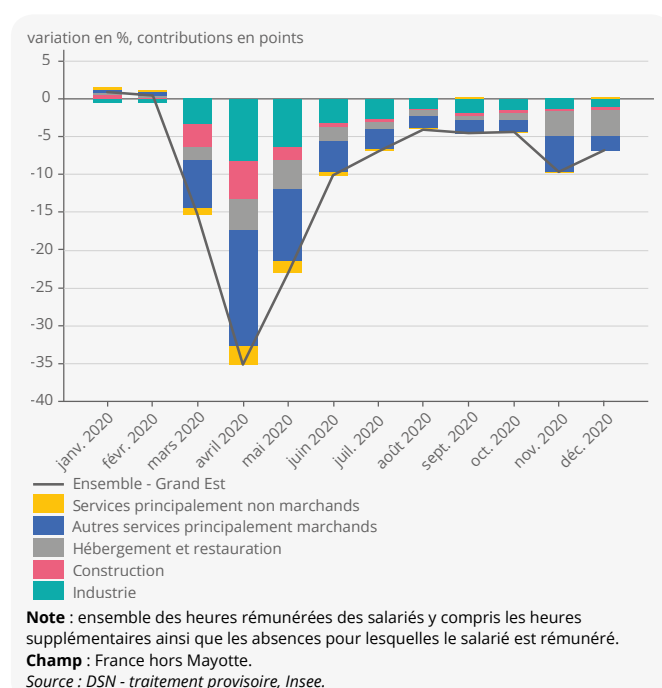
Auteur :

Jean-Paul Strauss, Insee

► 1. Activité partielle : nombre de salariés concernés par une demande d'indemnisation



► 2. Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 - Grand Est



En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale

L'activité mondiale en 2020 a été avant tout déterminée par l'évolution de la pandémie de Covid-19 et par les mesures d'endiguement adoptées dans les différents pays. La Chine, où le confinement strict et la chute de l'activité ne se sont pas étendus au-delà du premier trimestre, a enregistré un PIB en croissance de 2,3 % en moyenne sur l'année. Les États-Unis – où l'épidémie s'est peu à peu intensifiée, entraînant la mise en place de restrictions locales – et le Japon – bien que relativement épargné – ont en revanche connu une chute du PIB de - 3,5 % et - 4,7 % respectivement. De même, et de façon plus marquée, le PIB a diminué de 6,7 % en moyenne dans la zone euro, laquelle a connu deux vagues épidémiques, au printemps et à l'automne, et instauré des restrictions nationales strictes. Dans la plupart des pays, la consommation des ménages a souffert des mesures limitant les déplacements et la consommation des ménages ; la production des branches du commerce, des services de transport et de l'hébergement-restauration ont été particulièrement affectées.

En France, l'activité en 2020 a davantage chuté que dans la moyenne de la zone euro

Après une croissance de 1,8 % en 2019, l'activité économique française a chuté fortement à -8,0 % en 2020¹. L'effet de la crise sanitaire a donc été du même ordre de grandeur qu'en Italie (- 8,9 %), nettement plus prononcé qu'en Allemagne (- 5,1 %) et un peu moins qu'au Royaume-Uni et en Espagne (respectivement - 9,8 % et - 10,8 %).

Tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à cette chute. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages², de - 3,7 points : les mesures de restriction ont grandement limité les opportunités de consommer des ménages, avec – entre autres – la fermeture pendant plusieurs mois des magasins « non essentiels »,

des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. Bien que, de manière inhabituelle, la baisse de l'investissement n'ait guère été amplifiée par rapport à celle de l'activité, ce poste contribue à hauteur de - 2,1 points à la chute du PIB – l'investissement des entreprises contribuant plus que celui des ménages et que celui des administrations publiques. La contribution des échanges extérieurs suit, à - 1,1 point : les exportations ont en effet davantage diminué que les importations, bien que les deux aient pâti de la situation économique dégradée de la France et de ses principaux partenaires (notamment européens).

Cette forte baisse du PIB en moyenne sur l'année recouvre cependant de grandes disparités mensuelles, au gré de l'évolution de la pandémie et des mesures de restrictions. Le creux d'activité le plus marqué s'est situé au mois d'avril, à environ - 30 % (en écart au niveau d'avant crise, à savoir le quatrième trimestre 2019) : il reflète la sévérité du confinement mis en place entre le 17 mars et le 11 mai au moment de la première vague épidémique (fermeture d'une partie de l'économie et interdiction de sortir du domicile hors motifs autorisés) mais aussi sa soudaineté, obligeant de nombreuses entreprises à réduire ou cesser leur activité du fait de l'absence de protocoles sanitaires ou de la difficulté à instaurer massivement le télétravail. Le rebond a cependant été particulièrement vif en mai et juin, l'activité se stabilisant entre août et octobre à près de - 3 % par rapport à son niveau d'avant-crise. La résurgence de l'épidémie et le confinement instauré en novembre ont ensuite conduit à une nouvelle baisse de l'activité, mais d'ampleur bien moindre, celle-ci se situant ce mois-ci à - 7 % en écart à l'avant-crise : les mesures mises en place entre le 30 octobre et le 15 décembre ont en effet été moins strictes, et les ménages et les entreprises se sont davantage adaptées à la situation sanitaire (protocoles sanitaires, télétravail).

L'impact de la pandémie a été contrasté suivant les différentes branches d'activité

En 2020, la valeur ajoutée totale a dans l'ensemble davantage baissé que la consommation privée, avec néanmoins des différences selon les branches. La chute de la valeur ajoutée a été la plus forte dans l'hébergement-restauration (- 42 %) – en lien avec les fermetures réglementaires et l'arrêt d'une grande partie du tourisme –, dans les matériels de transport (- 28 %) et les services de transport (- 23 %) – qui ont souffert de la baisse des déplacements nationaux et internationaux –, dans la construction (- 16 %) – qui a surtout été affectée pendant le premier confinement –, et dans les autres services aux ménages (- 23 %) – qui regroupent les activités culturelles et sportives. Au total, les contributions les plus fortes à la baisse totale de la valeur ajoutée sont celles de l'hébergement-restauration, des services de transport et – en raison de leur poids dans la valeur ajoutée et dans le sillage de la situation économique globalement dégradée – des services aux entreprises ; chacune à hauteur d'environ - 1 point.

Avec l'utilisation massive de l'activité partielle, l'emploi a beaucoup moins baissé que l'activité économique

Après une accélération en 2019 (+ 266 100 emplois en fin d'année par rapport à la fin d'année 2018, après 171 500), l'emploi salarié privé a diminué en 2020 (- 332 300) : l'ampleur de la baisse a cependant été bien moindre (- 1,7 % par rapport à fin 2019) que pour l'activité économique. Le dispositif d'activité partielle, considérablement renforcé dès le début de la crise sanitaire, a été massivement utilisé par les entreprises afin de conserver une grande partie de leurs salariés empêchés de travailler : en avril 2020, 8,4 millions de salariés ont ainsi été concernés³.

1 Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables.

2 Contrairement à la crise de 2008-2009, où la contribution négative de l'investissement dominait.

3 Situation sur le marché du travail au 26 avril 2020, Dares.

Le taux de chômage a connu des mouvements contraires et atypiques en 2020 : le contexte des deux confinements a en effet rendu difficiles, voire impossibles, les démarches de recherche active d'emploi, affectant par conséquent la mesure du taux de chômage⁴. Ces effets « en trompe-l'œil » expliquent la baisse du taux de chômage au deuxième trimestre et en partie la baisse survenue également au quatrième trimestre : le taux de chômage s'y est situé à 8 % de la population active, soit quasiment le même niveau qu'un an auparavant (après 8,1 % fin 2019).

En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages et le taux de marge des entreprises ont été préservés, grâce aux mesures de soutien

Après une évolution particulièrement dynamique en 2019 (+ 3,4 %), le revenu

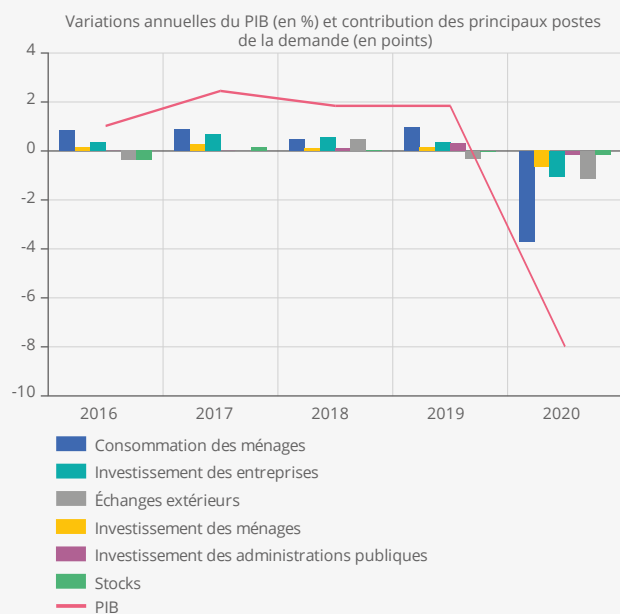
disponible brut des ménages a progressé plus modérément en 2020 (+ 1,0 %). D'une part, la masse salariale a diminué (- 4,1 %, conséquence des destructions d'emploi et de la mise au chômage partiel de nombreux salariés). C'est aussi le cas des revenus de la propriété (- 12,6 %) – reflétant en particulier le recul des dividendes versés. Cependant, les dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité), ainsi que les stabilisateurs automatiques (assurance chômage, RSA, impôts) ont permis au revenu des ménages de globalement résister. Les prestations sociales ont ainsi augmenté de 9,5 %, tandis que les impôts sur le revenu et le patrimoine ont diminué à - 3,6 %. Le fonds de solidarité a notamment limité la baisse de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (- 0,6 %). Par ailleurs, le déflateur de la consommation des ménages a ralenti avec l'inflation en 2020,

à + 0,6 % après + 0,8 %. Finalement, le pouvoir d'achat a fortement ralenti à 0,4 %, après 2,6 % ; tandis que le pouvoir d'achat par unité de consommation s'est maintenu (0,0 %).

Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a chuté de 8,5 %. Le taux de marge a certes baissé lui aussi, mais dans une moindre mesure, à 31,7 % (après 33,4 % en 2019), soutenu par les dispositifs de soutien mentionnés précédemment (fonds de solidarité notamment et chômage partiel). Il revient ainsi à un niveau proche de celui observé entre 2015 et 2018, après avoir temporairement augmenté en 2019 sous l'effet principalement de l'enregistrement du CICE.

Auteur :
Aliette Cheptitski, Insee

► 1. L'activité économique française a fortement chuté en 2020, avec des contributions négatives de tous les principaux postes de la demande

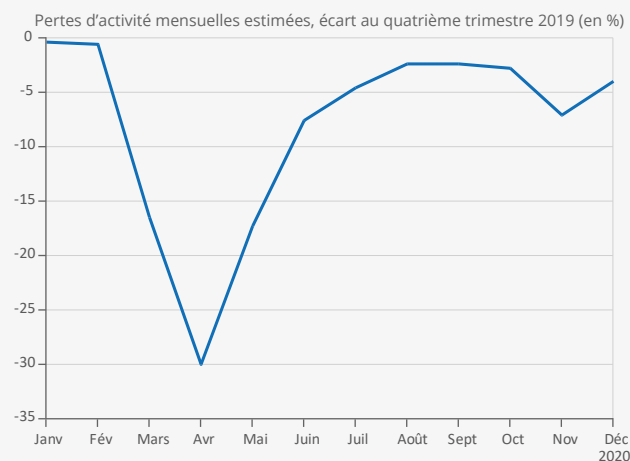


Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables.

Lecture : en 2020, le PIB a diminué de 8,0 % ; la contribution de la consommation privée des ménages a été de - 3,7 points.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

► 2. En 2020, les deux confinements nationaux ont engendré une baisse d'activité d'ampleur inédite en avril, puis une rechute de moindre ampleur en novembre



Note : contrairement à la crise de 2008-2009, où la contribution négative de l'investissement dominait.

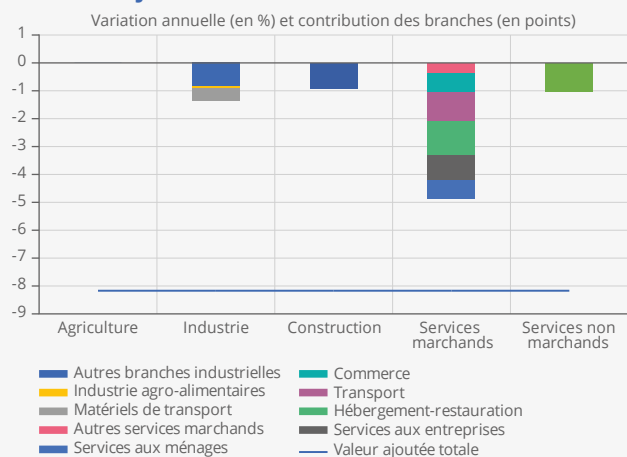
Lecture : en novembre, l'activité économique a été en retrait d'environ 7 % par rapport au niveau du quatrième trimestre 2019.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses.

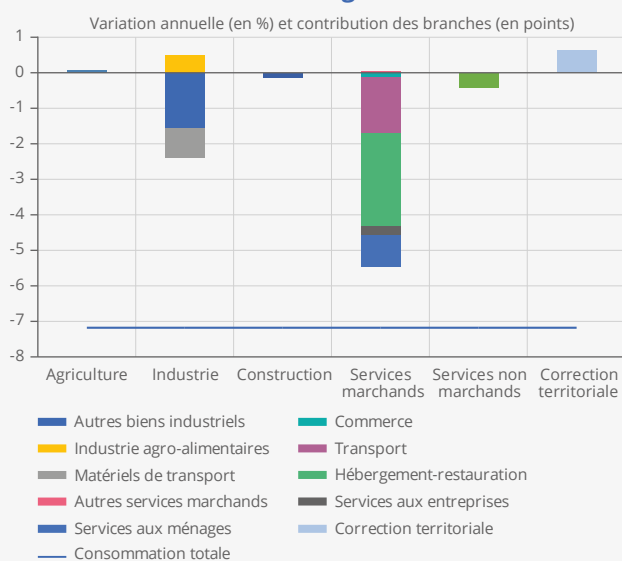
⁴ Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

► 3. Les baisses d'activité ont surtout été concentrées dans les branches les plus directement concernées par les restrictions sanitaires

a- Valeur ajoutée



b- Consommation des ménages



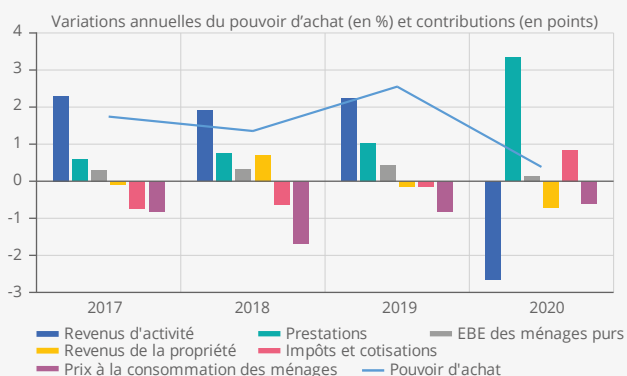
Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). La valeur ajoutée totale est calculée hors impôts et subventions sur produits (contrairement au PIB).

Situation sur le marché du travail au 26 avril 2020, Dares.

Lecture : en 2020, la valeur ajoutée totale a baissé de 8,2 % ; l'hébergement-restauration a contribué à cette baisse à hauteur de - 1,2 point.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

► 4. En 2020, le pouvoir d'achat a résisté, la hausse des prestations et la baisse des prélèvements obligatoires ayant compensé la baisse des revenus d'activité



Note : les données sont corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

Lecture : en 2020, le pouvoir d'achat des ménages a ralenti à 0,4 % ; les revenus d'activités ont contribué à hauteur de près de - 3 points.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

Plus forte chute de l'emploi depuis la crise de 2008

En 2020, l'emploi chute fortement en raison de la crise sanitaire malgré le recours massif au dispositif d'activité partielle. Tous les départements de la région perdent des emplois. Le Grand Est est la cinquième région de plus forte baisse de l'emploi derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne-Franche-Comté, et le Centre-Val-de-Loire. L'hébergement-restauration et les services aux particuliers concentrent la moitié des pertes nettes d'emplois. La crise accentue les difficultés du secteur industriel. L'intérim dévisse malgré une forte reprise depuis le 2^e trimestre. Seuls la construction et les services non marchands créent des emplois.

Dans le Grand Est en 2020, l'emploi diminue de 1,2 % par rapport à fin 2019. La région perd ainsi 23 900 emplois en un an. La chute est légèrement plus faible au niveau national (- 1,1 %). L'emploi diminue dans toutes les régions de France métropolitaine à l'exception de la Corse. Le Grand Est est la cinquième région de France où l'emploi baisse le plus, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne-Franche-Comté, et le Centre-Val-de-Loire (- 1,7 %, - 1,7 %, - 1,5 % et - 1,3 %). La crise affecte l'emploi de tous les départements de la région. Les pertes s'échelonnent de 0,6 % dans le Bas-Rhin à 2,2 % dans la Haute-Marne.

Après une forte baisse aux 1^{er} et 2^e trimestres (- 2,0 % puis - 0,6 %), en raison des mesures sanitaires strictes du premier confinement, l'emploi se redresse au 3^e trimestre (+ 1,4 %). Le deuxième confinement interrompt la reprise sans toutefois faire baisser à nouveau significativement l'emploi, qui reste stable au 4^e trimestre 2020. Les règles moins strictes du deuxième confinement ont un effet moindre sur l'activité économique. L'industrie et la construction peuvent continuer à fonctionner. La liste des commerces et établissements autorisés à accueillir du public est élargie par rapport au premier confinement (magasins de bricolage, bureaux de postes, agences bancaires par exemple).

L'intérim, première variable d'ajustement de l'emploi

L'emploi intérimaire, flexible par nature, connaît les plus fortes variations trimestrielles et se replie de 4,4 % en 2020. Par rapport à fin 2019, la région perd 1 200 emplois intérimaires dans

l'industrie (- 4,2 %), 1 200 dans les services marchands (- 5,2 %) et 500 dans la construction (- 4,1 %).

L'emploi intérimaire chute très fortement au premier trimestre 2020 avec le début du confinement (- 42,8 %). Il s'agit de la plus forte diminution trimestrielle depuis l'existence des séries d'emploi intérimaire (début 2002). L'intérim redémarre ensuite vigoureusement aux 2^e et 3^e trimestres (+ 25,4 % et + 23,7 %). La reprise se poursuit au 4^e trimestre, mais à un rythme nettement plus lent (+ 7,7 %).

La moitié des pertes d'emploi dans l'hébergement-restauration et les services aux particuliers

L'hébergement-restauration et les services aux particuliers (incluant activités culturelles et récréatives) concentrent la moitié des pertes nettes d'emploi de la région. Ces deux secteurs sont les plus affectés par les mesures sanitaires prises pour freiner l'épidémie de Covid-19. Sur l'année, l'hébergement-restauration perd 7 800 emplois et les services aux particuliers 3 800, soit respectivement 10,1 % et 4,5 % des emplois de ces activités. Dans ces deux secteurs, l'interdiction de recevoir des clients et du public entraîne de fortes chutes d'emploi durant le premier confinement, malgré le soutien massif de l'État, notamment via l'activité partielle. La reprise esquissée au 3^e trimestre est interrompue par les restrictions sanitaires du deuxième confinement, entraînant une nouvelle diminution de l'emploi.

La baisse de l'emploi est moins forte dans les autres secteurs des services principalement marchands. Sur un

an, l'emploi diminue de 0,9 % dans le commerce et de 0,6 % dans le transport, quand la perte est de 2,2 % dans l'ensemble du tertiaire marchand hors intérim.

La crise accentue les pertes d'emploi dans l'industrie

L'emploi industriel diminue de 2,5 % sur un an. La crise accentue la chute de l'emploi du secteur, qui reculait déjà sensiblement avant la crise sanitaire (- 1,4 % en moyenne annuelle sur les années 2015 à 2019).

L'emploi baisse dans tous les sous-secteurs industriels, y compris dans l'industrie agro-alimentaire et l'énergie, l'eau et la gestion des déchets, pourtant essentiels au fonctionnement du pays. La diminution de l'emploi est particulièrement marquée dans la fabrication de matériels de transport (- 4,3 % sur l'année 2020), secteur dans lequel l'emploi chute fortement depuis plusieurs années (- 3,2 % en moyenne annuelle sur les années 2015 à 2019). La crise renforce les difficultés de l'industrie automobile, notamment liées à la baisse de la part des véhicules diesel et à la transition vers les véhicules électriques.

La construction toujours dynamique malgré la crise

Dans la construction et le tertiaire non marchand, l'emploi est en hausse malgré la crise.

Dans la construction, le premier confinement n'a fait que temporairement baisser l'emploi au 2^e trimestre (- 0,6 %). L'emploi du secteur redémarre dès le 3^e trimestre et la hausse se poursuit au

4^e trimestre (+ 0,6 % après + 1,3 %). Sur l'année 2020, l'emploi du secteur est en hausse de 1,5 %, un rythme moindre qu'en 2019 (+ 2,5 %), mais supérieur aux créations d'emplois de 2017 et 2018 (+ 1,3 % et + 1,0 %). La progression concerne l'ensemble des départements de la région, l'augmentation s'échelonnant de 0,7 % en Meurthe-et-Moselle, à 2,3 % dans le Bas-Rhin et les Vosges.

Dans les services principalement non marchands, l'emploi progresse de 0,3 % sur un an. L'emploi du secteur chute aux 1^{er} et 2^e trimestres, lors du premier confinement (- 0,4 % et - 0,5 %). Il redémarre fortement au 3^e trimestre (+ 1,0 %), effaçant les pertes des deux premiers trimestres. L'emploi des services non marchands augmente légèrement au 4^e trimestre (+ 0,2 %).

Le Haut-Rhin et la Haute-Marne plus sévèrement affectés

Les plus fortes chutes de l'emploi par département se situent en Haute-Marne et dans le Haut-Rhin (- 2,2 % et - 2,1 %). Dans la Haute-Marne, les pertes d'emplois sont particulièrement importantes dans l'industrie (- 4,0 % pour - 2,5 % au niveau régional), du fait d'un positionnement sur des activités en difficultés (sous-traitance automobile, métallurgie, fonderie). Le commerce est aussi plus affecté qu'au niveau régional (- 2,2 % pour - 0,9 %). Dans le Haut-Rhin, la baisse de l'emploi dans les services principalement marchands est nettement plus importante que dans l'ensemble de la région (- 3,4 % hors intérim, contre - 2,2 %), en particulier dans l'hébergement et la restauration (- 13,0 % contre - 10,1 %). Le poids plus important de l'industrie automobile dans le département, ainsi que la diminution progressive des effectifs sur le site de la centrale nucléaire de Fessenheim, dont les réacteurs ont été arrêtés en 2020, pèsent également à la baisse sur l'emploi.

Les plus faibles diminutions s'observent dans le Bas-Rhin et en Meurthe-et-Moselle (- 0,6 % et - 0,7 %). Dans le Bas-Rhin, le dynamisme de l'emploi dans la construction et les services non marchands (+ 2,3 % et + 1,2 % pour + 1,5 % et + 0,3 % dans la région) limite les pertes d'emplois totales. En Meurthe-et-Moselle, l'emploi tertiaire non marchand occupe une place plus importante que dans l'ensemble du Grand Est (40,3 % fin 2019, soit 6 points de plus), limitant l'impact de la crise. Ce secteur continue en effet de créer des emplois alors que l'emploi marchand hors construction est fortement affecté par la crise. Dans les six autres départements de la région, l'emploi diminue de 1,1 % en Moselle à 1,8 % dans les Vosges.

Un marché de l'emploi toujours très dégradé début 2021

Au 1^{er} trimestre 2021, le marché de l'emploi demeure très dégradé, malgré une légère reprise des recrutements. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche se redressent légèrement mais demeure nettement inférieur à 2019 (- 26 % en janvier, - 27 % en février et - 22 % en mars par rapport au même mois de 2019 après - 35 % en novembre et - 33 % en décembre). En mars 2021, le nombre de déclarations préalables à l'embauche pour des contrats de plus d'un mois se rapproche de son niveau de 2019 (- 3 %). Les projets de recrutement sur des contrats de moins d'un mois restent en revanche très peu nombreux (- 32 %).

Jusqu'à 650 000 salariés en activité partielle dans le Grand Est en avril

De mars à décembre 2020, dans le Grand Est, 60 600 demandes d'autorisation préalables d'activité partielle (DAP) en moyenne sont déposées au titre de chaque mois, qui concernent en moyenne mensuelle 708 000 salariés. Finalement, 42 300 demandes d'indemnisation (DI) sont déposées en moyenne chaque mois, et 261 000 salariés, en moyenne mensuelle également, sont effectivement placés en activité partielle. Le taux de transformation des DAP en DI est ainsi de 69,8 % en nombre de demandes, mais seulement de 36,9 % en nombre de salariés. Ceci s'explique par une mise en activité partielle plus forte pour les petits établissements. Les mois de mars, avril et mai, correspondant au premier confinement, regroupent 65 % des DI avec plus de 75 000 demandes mensuelles et un pic des DI atteint en avril avec 88 500 demandes et 650 000 salariés indemnisés.

En moyenne, 17 millions d'heures sont indemnisées chaque mois, ce qui correspond à 65 heures indemnisées par salarié, soit un peu moins de deux semaines de 35 heures.

Au niveau départemental, le Bas-Rhin concentre 25 % des DI régionales, pour 27 % des effectifs. Sachant que 23 % des salariés travaillent dans ce département, le recours à l'activité partielle y est proportionnellement plus important que dans l'ensemble de la région. La Moselle et le Haut-Rhin suivent et regroupent à eux deux, un tiers des demandes. La Haute-Marne, qui subit la plus forte perte d'emploi, est aussi un des départements où le placement en activité partielle est le plus faible (3 %), juste devant la Meuse (2 %). En Meurthe-et-Moselle et dans la Marne, la part des effectifs concernés par des indemnités est 2 points plus

faible que leur poids régional, avec 11 % et 9 % des demandes pour 13 % et 11 % de l'emploi régional.

Le recours massif à l'activité partielle dans l'hébergement restauration n'empêche pas des pertes importantes d'emplois

Dans le Grand Est, le commerce, secteur souffrant des restrictions de déplacement, est aussi celui qui recourt le plus à l'activité partielle, soit 23 % de l'ensemble des demandes régionales et 17 % des effectifs, alors que son poids dans l'emploi est de 13 %. Cet écart est encore plus important dans l'hébergement-restauration, secteur le plus touché par les pertes d'emploi, avec 19 % des salariés en demande pour un poids dans l'emploi de 4 %. Le dispositif de l'activité partielle atténue les effets de la crise sanitaire sur l'emploi, sans les éliminer. Dans l'industrie, les DI représentent 9 % de l'ensemble des demandes régionales, pour 21 % des effectifs, alors que 15 % des salariés du Grand Est y travaillent. À l'inverse de l'hébergement-restauration, les établissements industriels sont plus grands, et une seule déclaration est donc susceptible de concerner davantage de salariés.

Avec 35 % des salariés travaillant dans les services non marchands, les DI de ce secteur représentent seulement 7 % des demandes totales, pour 7 % des effectifs. ●

Auteurs :

Thibaut Martini, Loïc Rousseau, Insee

Avertissement

L'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge du dispositif. Le dispositif d'activité partielle ou chômage partiel amortit la crise sur l'emploi, en soutenant les entreprises face à la baisse d'activité provoquée par la situation sanitaire, et assure aux salariés une indemnisation en compensation de la perte de salaire. Les demandes d'autorisation préalable (DAP) déposées par les établissements sont nécessaires pour recourir à l'activité partielle. Suite à ces demandes, une mise en activité partielle n'est pas forcément effective. En cas de placement effectif en activité partielle, les demandes d'indemnisation (DI) doivent être déposées dans un délai de 6 mois. Les données présentées couvrent les demandes déposées jusqu'au 26 avril, celles des mois d'octobre à décembre 2020 sont susceptibles d'être révisées (marginale et plutôt à la hausse).

► 1. Emploi salarié total par secteur d'activité - Grand Est

en %

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2019/2014 ¹	
	Grand Est	Grand Est	France hors Mayotte	Grand Est	France hors Mayotte
Agriculture	27,9	-0,7	0,1	1,1	1,6
Industrie	302,6	-2,5	-1,8	-1,2	-0,2
Industrie agro-alimentaire	53,3	-1,8	-0,3	-0,2	1,0
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	323,0	-1,5	-0,3	-0,4	-0,1
Biens d'équipement	47,1	-26,0	-26,0	-0,9	-0,7
Matériels de transport	24,8	-4,3	-29,0	-3,2	-0,5
Autres branches industrielles	145,1	-25,0	-23,0	-1,4	-0,6
Construction	111,5	1,5	2,2	0,0	0,8
Tertiaire marchand	807,7	-2,4	-2,6	1,0	1,7
Commerce	245,5	-0,9	-1,0	0,2	0,8
Transports	1 026,0	-0,6	-0,8	0,6	0,9
Hébergement - restauration	69,4	-10,1	-11,2	23,0	26,0
Information - communication	25,7	-1,4	-0,5	1,3	25,0
Services financiers	49,3	-1,3	-1,1	-0,1	0,6
Services immobiliers	13,8	-28,0	-1,8	0,3	1,2
Services aux entreprises hors intérim	159,5	-0,6	-1,1	21,0	25,0
Intérim	61,2	-4,4	-5,3	4,5	6,9
Services aux ménages	80,7	-4,5	-4,9	-0,7	-0,2
Tertiaire non marchand	668,1	0,3	0,8	-0,1	0,1
Total	1 917,9	-1,2	-1,1	0,2	0,9

¹ : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité - Grand Est

en %

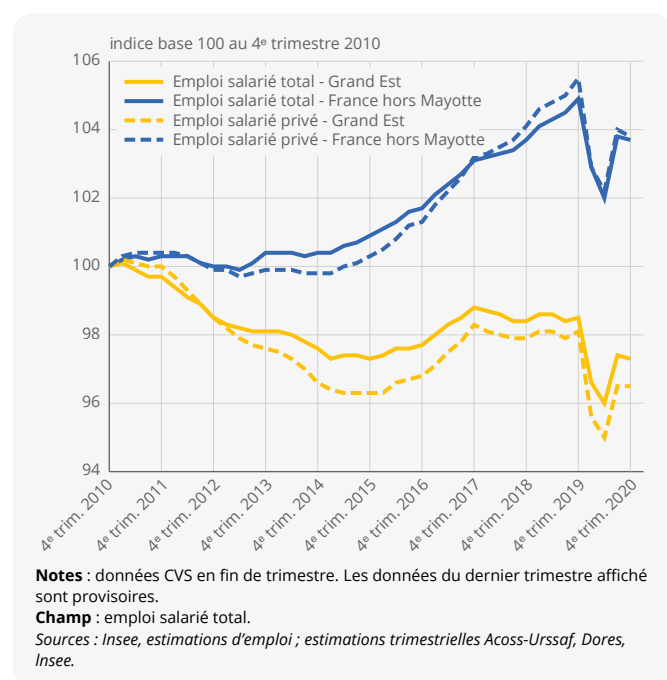
	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Agriculture	Industrie	Construction	Glissement annuel Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	Total
Ardennes	79,6	-0,1	-2,4	1,7	-2,5	-2,9	0,0	-1,3
Aube	99,6	-0,2	-2,8	1,0	-3,7	4,2	0,8	-1,7
Marne	217,2	-4,9	-2,7	1,5	-2,1	-6,8	0,1	-1,3
Haute-Marne	62,7	-2,9	-4,0	2,1	-3,2	-8,0	-0,8	-2,2
Meurthe-et-Moselle	240,5	1,0	-1,6	0,7	-1,8	1,5	0,5	-0,7
Meuse	54,1	3,2	-2,8	1,6	-2,3	-14,3	-0,9	-1,5
Moselle	332,2	-0,5	-2,4	1,5	-2,2	-2,7	0,3	-1,1
Bas-Rhin	456,7	2,2	-2,0	2,3	-1,8	-5,6	1,2	-0,6
Haut-Rhin	258,2	0,9	-2,7	0,8	-3,7	-7,9	-0,1	-2,1
Vosges	117,0	0,8	-2,9	2,3	-2,9	-2,5	-0,9	-1,8
Grand Est	1 917,9	-0,7	-2,5	1,5	-2,4	-4,4	0,3	-1,2

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

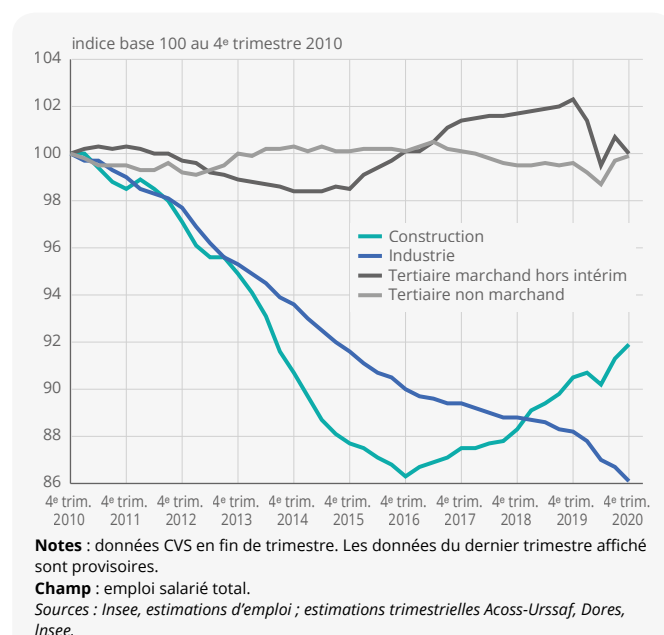
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee.

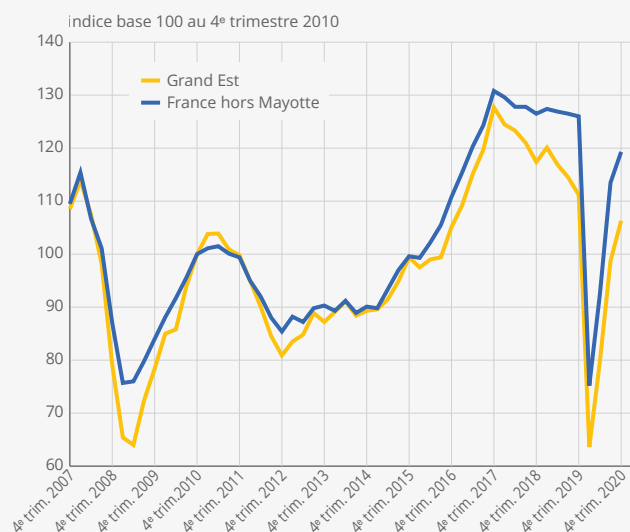
► 3. Évolution de l'emploi salarié



► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité - Grand Est



► 5. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi intérimaire en fin de trimestre total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee.

Stabilité en trompe-l'œil du chômage, mais progression du halo

Après cinq années consécutives de baisse, le taux de chômage reste stable à 7,7 % en 2020, malgré des variations importantes au cours de l'année, dues aux confinements liés à la crise sanitaire du Covid-19.

Dans le Grand Est, les deux premiers trimestres sont marqués par une baisse du taux de chômage au sens du BIT (- 0,2 point et - 0,6 point), mais cette baisse est en trompe-l'œil et ne traduit pas une amélioration du marché du travail. La période de confinement du 17 mars au 11 mai a affecté les comportements de recherche d'emploi. En effet, des personnes sans emploi ont interrompu leurs démarches : elles n'étaient plus disponibles (contrainte de garde d'enfants par exemple), ou encore leur secteur d'activité était à l'arrêt (hébergement-restauration, activités culturelles, etc.). Il en résulte un fort recul du nombre de personnes sans emploi en recherche active pendant cette période. La hausse de la part des 15-64 ans de la région qui appartiennent au halo autour du chômage (de 3,6 % en 2018 à 4,5 % en 2020) souligne cette forme de détérioration du marché du travail. Parmi les femmes, la part des personnes inactives mais souhaitent travailler, sans pour autant pouvoir être considérées comme au chômage (faute de pouvoir rechercher un emploi par exemple) reste plus grande (5,0 % en 2020). Avec la fin du confinement et la reprise d'un comportement habituel de recherche d'emploi, le taux de chômage dans le Grand Est bondit au 3^e trimestre 2020 (+ 1,9 point)

pour s'établir à 8,8 % de la population active. La hausse est la même qu'au niveau national, où il atteint 9,1 %. Le deuxième confinement mis en place entre le 30 octobre et le 14 décembre entraîne une nouvelle baisse en trompe-l'œil du chômage. À la fin de l'année 2020, le chômage dans le Grand Est retrouve son niveau d'avant-crise sanitaire fin 2019 à 7,7 % de la population active. En France hors Mayotte, le taux est de 8,0 %, quasiment stable par rapport à fin 2019 (8,1 %).

Les régions des Hauts-de-France et d'Occitanie restent les plus touchées par le chômage (9,3 %). À l'inverse, Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté sont les plus épargnées, avec des taux respectifs de 6,5 % et de 6,6 %. Le Grand-Est occupe la huitième place parmi les régions de Métropole, avec l'Île-de-France et la Normandie. En dix ans, le chômage a diminué de 1,1 point dans la région, comme en France métropolitaine.

quasiment stable dans le Bas-Rhin et la Marne (+ 0,1 point) ainsi que dans la Haute-Marne, la Moselle et la Meuse (- 0,1 point). Il baisse en revanche dans l'Aube et la Meurthe-et-Moselle (- 0,3 point), et dans les Ardennes et les Vosges (- 0,4 point). L'Aube et les Ardennes enregistrent les taux les plus élevés (9,8 % et 9,4 %), la Haute-Marne et le Bas-Rhin restent les départements les plus épargnés (6,7 % et 6,9 %). Fin 2020, le taux de chômage reste quasiment stable par rapport à fin 2019, dans 13 des 27 zones d'emploi de la région. Il augmente à Épernay, Colmar et Saint-Louis (respectivement + 0,2, + 0,3 et + 0,4 point). Les 11 autres zones d'emploi ont vu leur taux de chômage diminuer. Le plus fort recul est observé à Remiremont (- 0,6 point) devant Charleville-Mézières et Saint-Dié-des-Vosges (- 0,5 point). Les écarts entre les zones d'emploi de la région sont importants, les taux oscillant entre 5,2 % à Épernay et 12,2 % à Forbach. ●

Auteur :
Liliane Clément, Insee

Faibles évolutions dans les départements et les zones d'emploi

En 2020, le chômage s'accroît faiblement dans le Haut-Rhin (+ 0,2 point). Il est

Avertissement

La situation des personnes sur le marché du travail a été fortement affectée depuis le début de la crise sanitaire (secteur d'activité à l'arrêt, contrainte de garde d'enfant par exemple). Pour être considéré comme chômeur, il faut être sans emploi, disponible pour travailler et avoir fait des démarches actives de recherche d'emploi. La baisse du chômage au sens du BIT ne traduit pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi.

► 1. Taux de chômage

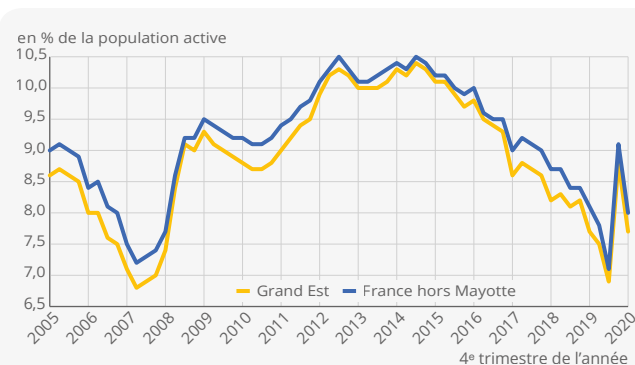
	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4 (p)	Évolution 2020 T4 / 2019 T4 (points de %)
Ardennes	9,8	9,6	8,5	10,9	9,4	- 0,4
Aube	10,1	9,8	8,8	11,2	9,8	- 0,3
Marne	7,4	7,3	6,7	8,6	7,5	0,1
Haute-Marne	6,8	6,6	6,2	8,0	6,7	- 0,1
Meurthe-et-Moselle	7,7	7,5	6,8	8,6	7,4	- 0,3
Meuse	7,4	7,1	6,5	8,4	7,3	- 0,1
Moselle	7,8	7,5	6,9	8,8	7,7	- 0,1
Bas-Rhin	6,8	6,6	6,2	7,9	6,9	0,1
Haut-Rhin	7,8	7,7	7,1	9,1	8,0	0,2
Vosges	8,6	8,3	7,6	9,5	8,2	- 0,4
Grand Est	7,7	7,5	6,9	8,8	7,7	0,0
France hors Mayotte	8,1	7,8	7,1	9,1	8,0	- 0,1

p : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé.

► 2. Évolution trimestrielle du taux de chômage



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé.

Dans un contexte de crise sanitaire, consolidation des politiques de l'emploi à destination des jeunes et utilisation massive de l'activité partielle

En 2020, la crise sanitaire et les mesures de restrictions pour y faire face influent sur l'activité et sur l'emploi. Ce dernier diminue de 1,2 % entre fin 2019 et fin 2020. L'activité partielle atténue fortement les conséquences de la crise et près de 688 450 salariés sont concernés par ce dispositif. Les jeunes sont particulièrement ciblés par les politiques d'emploi, notamment dans le cadre du dispositif #1jeune#1solution.

Après une période d'amélioration de trois ans s'achevant à fin 2017, l'emploi salarié du Grand Est a connu un « plateau » jusque fin 2019. Cette stabilisation de l'emploi sur deux ans a été marquée par des évolutions favorables de la construction et du tertiaire marchand et défavorables dans l'industrie et l'intérim. En une année, de fin 2019 à fin 2020, la hausse des effectifs entre 2014 à 2017 (+ 1,3 %) aura été quasiment effacée en raison des conséquences de la crise sanitaire (- 1,2 %). Avec près de 1 918 000 emplois salariés à fin 2020, la région Grand Est retrouve peu ou prou le niveau d'emploi qu'elle atteignait six ans auparavant (1 923 000 emplois à fin 2014). Sur un an, la baisse de l'emploi est identique dans le Grand Est et en France métropolitaine (- 1,2 % également). Si l'intérim, secteur le plus touché par la crise, subit une baisse un peu moins défavorable dans la région (- 4,4 % contre - 5,5 % au niveau métropolitain), le tertiaire marchand hors intérim (- 2,2 %) et surtout l'industrie (- 2,5 %) perdent de nombreux emplois dans le Grand Est. L'intérim, par lequel s'opère souvent un ajustement des effectifs en période de croissance ou de crise, fluctue beaucoup, à la baisse comme à la hausse, au cours de l'année 2020. En six ans, l'intérim aura finalement progressé dans la région (+ 19 %) tandis que l'industrie (- 8 %) a constamment perdu des emplois.

La baisse de l'emploi aurait, bien sûr, été beaucoup plus sensible si les entreprises de la région n'avaient pu bénéficier de la possibilité de recourir au dispositif de l'activité partielle. Ce dispositif permet le placement de salariés en période d'inactivité, tout en leur conservant une part importante de leur salaire. Entre le

début de la crise sanitaire et la fin 2020, plus de 91 500 établissements ayant déposé des demandes d'activité partielle obtiennent une indemnisation dans le Grand Est. Près de 688 450 salariés, soit un peu moins d'un salarié du secteur privé sur deux, ont ainsi pu être indemnisés de leur perte temporaire d'activité. Environ deux salariés indemnisés sur trois travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés, et majoritairement dans l'industrie, le commerce, le BTP ou l'hébergement-restauration.

Malgré ce dispositif, la crise et les mesures de restriction ont eu une incidence sur le nombre de demandeurs d'emploi. Depuis 2016, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A, c'est-à-dire ceux qui sont sans aucune activité et tenus de rechercher un emploi, s'orientait sensiblement à la baisse (- 3,4 % sur un an au 4^e trimestre 2019, par exemple). Les effets de la crise sanitaire ont renversé cette tendance, et avec 292 800 demandeurs d'emploi de catégorie A à fin 2020, ce nombre est en hausse de 7,6 % sur une année. La progression est plus franche pour les hommes (+ 8,6 %) que pour les femmes (+ 6,6 %).

Si l'on ajoute les demandeurs de catégories B et C, c'est-à-dire ceux également tenus de rechercher un emploi, mais ayant exercé une activité réduite, l'orientation à la hausse sur 2020 reste, dans une moindre mesure, confirmée (+ 4,8 % pour l'ensemble des catégories A, B, C dans le Grand Est). Globalement, l'accroissement est plus fort pour les hommes (+ 6,2 % sur un an) ainsi que pour les jeunes de moins de 25 ans (+ 6,2 % contre + 4,6 % pour l'ensemble des autres

classes d'âge). Près d'un an après le début de la crise, alors que la durée d'inscription à Pôle emploi avait tendance à se réduire en 2019, la tendance s'inverse à nouveau en 2020, avec une hausse annuelle de 8,5 % du nombre de demandeurs inscrits depuis un an ou plus au 4^e trimestre.

Une nouvelle étape pour les politiques de l'emploi

Les politiques de l'emploi recouvrent les interventions publiques sur le marché du travail, qui ont pour objectif d'en améliorer le fonctionnement, d'accroître et préserver l'emploi, ainsi que de réduire le chômage et les discriminations à l'embauche. S'adaptant à la conjoncture, ces mesures connaissent des fluctuations au cours du temps. En 2018 et 2019, elles avaient été recentrées sur l'insertion des publics les plus précaires, via l'investissement dans les compétences pour les moins qualifiés. La crise sanitaire de 2020 a eu pour effet d'accroître la population susceptible d'être concernée par ces politiques, et certaines mesures ont désormais intégré le nouveau cadre du Plan de Relance, notamment celles intervenant le plus en faveur de l'emploi des jeunes.

Maintien des dispositifs antérieurs

Depuis janvier 2018, le parcours emploi compétences (PEC) s'est substitué au CUI-CAE. Les PEC ont subi une transformation qualitative par rapport à l'ancienne formule des contrats aidés : ils poursuivent désormais l'objectif d'une insertion durable dans l'emploi du bénéficiaire. Pour répondre à cet objectif, les PEC combinent mise en situation

professionnelle, accompagnement du bénéficiaire et accès à la formation. Les PEC sont soumis à une prescription par le service public de l'emploi. Après un pic des entrées en PEC en 2016, et un repli en 2018, environ 6 800 personnes en bénéficient dans le Grand Est en 2020 (contre 7 000 en 2019).

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI-CIE) est l'équivalent du contrat unique d'insertion (CUI) pour le secteur marchand. Son objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Depuis janvier 2018, ces contrats sont uniquement autorisés par les Conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM), ou dans les régions d'outre-mer. Étant réservés au secteur marchand, ils sont par nature moins nombreux que les PEC. Près de 390 contrats sont signés dans le Grand Est en 2020, soit plus du double qu'en 2019.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus fragilisées (âge, état de santé, précarité), de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour leur retour à l'emploi. L'IAE mobilise pour cela des structures spécialisées, telles que les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Un peu plus de 32 000 personnes sont entrées dans ces structures en 2020 dans le Grand Est, à peine moins qu'en 2019, majoritairement dans les ACI (60 % des entrées).

Le contrat de professionnalisation offre aux bénéficiaires une formation alternant un enseignement théorique dans un organisme de formation, avec la formation pratique au métier visé. Ce contrat est proposé soit à des jeunes de 16 à 25 ans révolus, soit à des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, ou des bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH ou encore des personnes ayant bénéficié d'un CUI. Il peut prendre la forme d'un contrat à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI). En 2020, les effets de la crise sanitaire ont pu avoir une incidence sur les démarches de certains jeunes en demande de contrats d'apprentissage. Aussi, moins de contrats de professionnalisation sont signés en 2020

qu'en 2019 : environ 6 800 nouveaux contrats dans le Grand Est en 2020, en recul de 44 % sur un an. La baisse des contrats de professionnalisation démarre dès 2019, la priorité accordée à l'apprentissage, sur les contrats de professionnalisation, pouvant être un facteur explicatif.

Renforcement des mesures en direction des jeunes

Dans le cadre de France Relance, le Ministère du Travail lance en novembre 2020 la plateforme #1jeune#1solution afin de permettre aux jeunes de moins de 26 ans recherchant un emploi de trouver soit une formation, soit une mission en entreprise.

Le PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) s'inscrit dans ce cadre. Tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus le désirant peuvent signer un PACEA. Il s'agit d'un contrat d'engagement réciproque signé entre le jeune et sa Mission Locale, après un diagnostic initial réalisé avec un conseiller. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une période maximale de 24 mois consécutifs. Chaque phase comporte des périodes de formation ou des situations professionnelles ou des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel. En fonction de la situation du jeune et de ses besoins, une allocation peut être accordée. En 2020, environ 25 850 entrées en PACEA sont conclues, nombre en progression de 4,1 % par rapport à 2019.

La Garantie Jeunes est l'une des possibilités du PACEA. C'est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Ce dispositif offre aux jeunes un accompagnement, par une mission locale, ainsi qu'une allocation mensuelle. Ils bénéficient également de mises en situation professionnelle. La Garantie Jeunes enregistre 7 570 nouvelles entrées en 2020, nombre en hausse de 3,7 % sur un an.

Autre mesure à destination des jeunes, le contrat d'apprentissage est

un contrat de travail à durée limitée ou à durée indéterminée entre un salarié et un employeur. Il permet aux jeunes, de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage, ainsi qu'un enseignement en centre de formation des apprentis (CFA), pour une durée allant de six mois à trois ans. En raison de la refonte du système d'enregistrement des contrats, aucune donnée n'est disponible au niveau régional pour 2020. Cependant, avec près de 30 830 nouveaux contrats signés, l'année 2019 s'inscrivait en hausse sensible sur un an (+ 15,5 %).

L'emploi franc favorise l'accès à l'emploi des résidents d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Une entreprise, quel que soit son lieu d'implantation, peut en effet bénéficier d'une prime pour l'embauche d'un emploi franc en CDI ou en CDD d'au moins six mois. Dans le cadre du plan #1jeune#1solution, le dispositif « emploi franc » permet à toute entreprise ou association, de bénéficier d'une aide à l'embauche pouvant aller jusqu'à 17 000 € pour le recrutement entre le 15 octobre 2020 et le 31 mai 2021 d'un jeune sans emploi de moins de 26 ans résidant dans un QPV. En 2020, 1 750 emplois francs sont créés dans le Grand Est.

D'autres dispositifs encore ont intégré le cadre du plan #1jeune#1solution. Ainsi, l'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) réalisé par Pôle emploi vise à aider les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans à retrouver plus rapidement un emploi. Près de 12 000 nouveaux bénéficiaires sont entrés en AIJ dans le Grand Est en 2020. Autre exemple de mesure pour accompagner l'emploi des jeunes, à partir du 1er août 2020, l'aide à l'embauche des jeunes (AEJ) peut s'élever jusqu'à 4 000 € pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans à temps complet sur une durée de plus de trois mois. Plus de 10 000 employeurs ont déposé une telle demande d'aides pour environ 18 000 jeunes. ●

Auteur :

Philippe Becquet, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets du Grand Est)

► 1. Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2020			Évolution 2020/2019 ¹		
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	232 290	154 240	50,1	52,7	6,2	8,6
Femmes	231 470	138 610	49,9	47,3	3,3	6,6
Moins de 25 ans	62 160	41 120	13,4	14,0	6,2	7,6
De 25 à 49 ans	277 810	169 950	59,9	58,0	4,7	8,2
50 ans ou plus	123 800	81 770	26,7	27,9	4,3	6,4
Inscrits depuis un an ou plus	232 670	nd	50,2	nd	8,5	nd
dont inscrits depuis plus de 2 ans	134 560	nd	29,0	nd	4,8	nd
Grand Est	463 770	292 840	100,0	100,0	4,8	7,6
France entière	6 008 400	3 815 200	100,0	100,0	4,5	7,5

nd : données non disponibles.

¹ : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

► 2. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes - Grand Est

	2019	2020	Évolution 2020/2019 (%)
Aides à l'emploi	82 485	nd	///
- Contrats aidés	39 442	39 220	-0,6
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	7 008	6 806	-2,9
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	185	388	109,7
Insertion par l'activité économique (IAE) ¹	32 249	32 026	-0,7
- Contrats en alternance	43 043	nd	///
Apprentissage	30 827	nd	///
Contrat de professionnalisation	12 216	6 824	-44,1
Accompagnement des jeunes	24 831	25 854	4,1
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	24 831	25 854	4,1
dont Garantie jeunes	7 301	7 573	3,7
Emplois francs	nd	1 750	///

¹ : année glissante de décembre N-1 à novembre N.

nd : non disponible.

/// : absence due à la nature des choses.

Notes :

- les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

- en raison d'un transfert de la gestion des contrats et d'un changement de système d'information, les données 2020 de l'apprentissage ne sont pas encore disponibles.

Source : Dares, extraction du 26/03/2021.

Un ralentissement de l'activité économique d'ampleur inédite

L'activité chute fortement en 2020. Le premier confinement provoque l'effondrement de l'activité économique. Elle se redresse ensuite pour diminuer à nouveau durant le deuxième confinement mais de façon beaucoup moins marquée. Fin 2020 et début 2021, l'activité reste significativement ralentie. Sur l'année, la baisse la plus importante se situe dans le Haut-Rhin. L'hébergement-restauration est le secteur le plus affecté, suivi par les services aux particuliers.

En 2020, l'activité économique chute fortement en raison des mesures sanitaires prises pour endiguer l'épidémie de Covid-19. Dans le Grand Est, le volume de travail (nombre d'heures rémunérées) dans le secteur privé diminue de 9,9 % sur l'année. La baisse est évidemment plus marquée sur la période de mars à décembre (- 11,9 %), pendant laquelle ont lieu les différentes restrictions de grandes ampleurs. Le repli est comparable au niveau national (- 9,4 % sur l'année et - 11,6 % de mars à décembre).

Chute de l'activité d'ampleur inédite durant le premier confinement

L'activité chute brutalement et fortement durant le premier confinement ► **figure 1**. Le nombre d'heures rémunérées se contracte de 35,1 % en avril, seul mois complet de premier confinement. La levée partielle des restrictions sanitaires permet ensuite le redémarrage de l'économie. Le volume de travail se redresse jusqu'en août où il n'est inférieur que de 4 % au niveau d'août 2019. Les mesures de couvre-feu et les restrictions du deuxième confinement font à nouveau baisser l'activité, mais plus modérément (- 9,7 % d'heures rémunérées en novembre par rapport à novembre 2019). Les règles moins strictes du deuxième confinement permettent à l'industrie et à la construction de continuer à fonctionner. La liste des commerces autorisés à ouvrir est élargie par rapport au premier confinement. En décembre, le volume de travail est encore inférieur de 6,8 % à celui de décembre 2019. Au premier trimestre

2021, la situation s'améliore légèrement (- 5,7 % en janvier et en février, - 5,1 % en mars comparés aux mêmes mois de 2019). Les mesures de restriction du troisième confinement, bien que plus souples, devraient sans doute à nouveau peser sur l'activité économique.

L'hébergement-restauration particulièrement affecté

Les mesures prises pour freiner l'épidémie ont un impact inégal selon les secteurs d'activité. Ainsi au mois d'avril 2020, le nombre d'heures baisse de 79 % dans l'hébergement-restauration, de 57 % dans les services aux particuliers (incluant les activités culturelles et récréatives), et de 56 % dans la construction, pour une diminution de 35 % tous secteurs confondus. Dans le secteur de l'énergie et de la gestion des déchets, essentiel au fonctionnement du pays, le volume de travail recule de 19 %. Le repli le plus faible concerne les activités financières et d'assurance (- 11 %), dont l'exercice peut être réalisé en grande partie à distance. La reprise entre les deux confinements est très variable selon les secteurs, y compris parmi ceux dont l'activité a le plus fortement ralenti durant le premier confinement ► **figure 2**.

À la fin de l'année 2020, l'activité chute de nouveau brutalement dans l'hébergement-restauration (- 63 % en novembre et en décembre par rapport aux mêmes mois de 2019), du fait de la nouvelle interdiction d'accueillir des clients. Dans les services aux particuliers, l'activité se redresse avec la fin du deuxième confinement, mais

demeure nettement ralentie (- 15 % d'heures rémunérées en décembre par rapport à décembre 2019 après - 35 % en novembre). Le volume de travail est beaucoup plus proche de la normale dans d'autres secteurs tels que l'énergie et la gestion des déchets, le transport ou les activités financières et d'assurance (entre - 1 % et - 3 % en décembre par rapport à décembre 2019).

La baisse est plus forte dans le Haut-Rhin, et plus faible dans la Meuse

Les dix départements de la région sont tous fortement affectés par la crise, mais à des degrés divers. La baisse du nombre d'heures rémunérées sur l'année s'échelonne de 7,2 % dans la Meuse à 12,4 % dans le Haut-Rhin ► **figure 3**. Les écarts sont encore plus importants sur la période de crise mars-décembre 2020 (de - 9,2 % dans la Meuse à - 14,7 % dans le Haut-Rhin). Les différences entre les départements sont cependant beaucoup moins marquées qu'entre les secteurs d'activité. ●

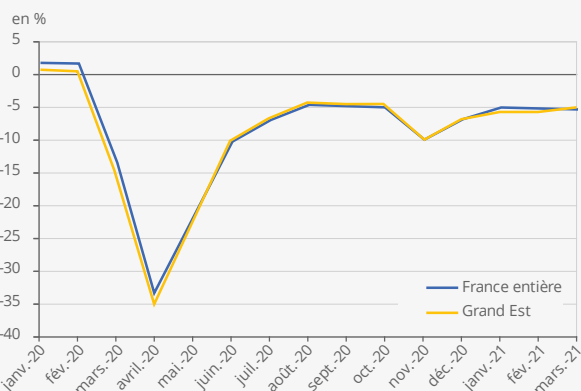
Auteur :

Loïc Rousseau, Insee

Avertissement

Ce texte traite de la baisse de l'activité économique à travers le volume de travail, soit le nombre d'heures rémunérées par les entreprises du secteur privé. Elles correspondent aux heures payées par les entreprises aux salariés, y compris les heures supplémentaires et les congés payés. Les arrêts maladie et l'activité partielle ne sont pas comptées dans ces heures rémunérées.

► 1. Évolution du nombre d'heures rémunérées par rapport au même mois de 2019



Lecture : dans le Grand Est en novembre 2020, le nombre d'heures de travail rémunérées par les entreprises privées est inférieur de 9,7 % à celui de novembre 2019.

Champ : entreprises du secteur privé hors agriculture ; France hors Mayotte.
Source : Déclarations sociales nominatives, traitement provisoire au 30 avril 2021.

► 3. Variation du nombre d'heures rémunérées 2020 par rapport à 2019 par département

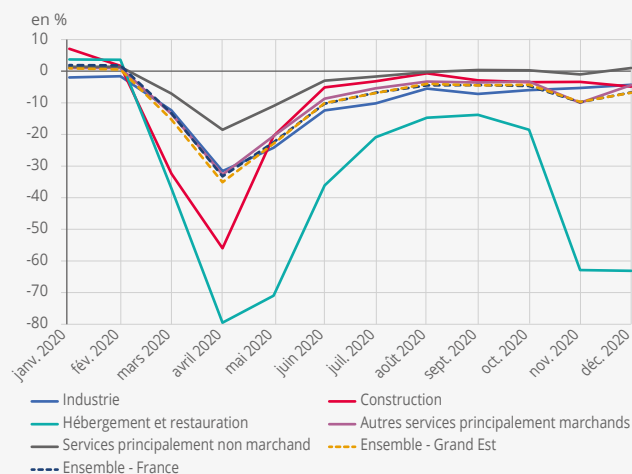
en %	Année entière	Mars à décembre
Ardennes	- 10,4	- 12,2
Aube	- 8,7	- 10,5
Marne	- 8,7	- 10,7
Haute-Marne	- 10,1	- 12,0
Meurthe-et-Moselle	- 8,4	- 10,3
Meuse	- 7,2	- 9,2
Moselle	- 10,7	- 12,7
Bas-Rhin	- 9,6	- 11,9
Haut-Rhin	- 12,4	- 14,7
Vosges	- 8,9	- 11,0
Ensemble du Grand Est	- 9,9	- 11,9
France entière	- 9,4	- 11,6

Lecture : en 2020 dans le Haut-Rhin, le nombre d'heures rémunérées a diminué de 12,4 % par rapport à 2019. La baisse est de 14,7 % sur la période de mars à décembre.

Champ : Grand Est, entreprises du secteur privé hors agriculture.

Source : Déclarations sociales nominatives, traitement provisoire au 30 avril 2021.

► 2. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Lecture : dans le Grand Est en novembre 2020, le nombre d'heures de travail rémunérées dans l'hébergement-restauration est inférieur de 62,9 % à celui de novembre 2019.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Déclarations sociales nominatives, traitement provisoire au 30 avril 2021.

Transactions par carte bancaire

En 2020, les deux confinements donnent lieu à des baisses de consommation de grande ampleur : les montants des transactions effectuées par carte bancaire s'avèrent nettement inférieurs à ceux enregistrés durant les mêmes périodes de 2019. Néanmoins, avec l'assouplissement des restrictions, d'une période à une autre, les transactions reprennent et les déficits sont de moins en moins forts. Après le premier confinement, les montants des transactions par carte bancaire sont supérieurs à ceux de l'année précédente, contrairement aux semaines suivant le deuxième confinement.

L'évolution des montants des transactions effectuées par carte bancaire permet de donner une indication sur la consommation des ménages et l'activité économique. En 2020, les deux confinements font apparaître de fortes chutes de ces montants puis ceux-ci reviennent plus ou moins à la « normale » : l'analyse des transactions se fait ici par grandes phases, et non d'un point de vue global sur l'année.

Avant le début de la crise sanitaire dans le Grand Est, les montants hebdomadaires des transactions effectuées par carte bancaire entre janvier et mars 2020 sont jusqu'à 7 % plus élevés que ceux réalisés lors des mêmes semaines de l'année précédente (+ 8 % en France).

Dès le début du premier confinement (semaine du 16 mars), ils chutent par rapport à 2019. Pendant les deux mois que dure cet isolement, les évolutions hebdomadaires des transactions par carte bancaire varient entre - 40 % et - 60 %, comparées aux mêmes semaines de 2019. D'abord semblable à celui de la France, le repli dans le Grand Est est ensuite moins marqué (jusqu'à 5 points d'écart la semaine du 20 avril). Les Ardennes, la Haute-Marne et la Meuse sont les départements pour lesquels les reculs sont les plus faibles (évolutions entre - 18 % et - 50 %), tandis qu'ils sont les plus forts dans la Marne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin (de - 34 % à - 63 %).

Au déconfinement, les transactions repartent dès la semaine du 11 mai, et la variation par rapport à 2019 s'élève à + 8 % dans le Grand Est (+ 4 % en France). Elle est relativement faible dans des départements comme l'Aube et le Bas-Rhin (entre + 3 % et + 4 %) tandis que le rattrapage est plus net dans la Meuse, la Moselle, les Vosges (entre + 12 % et + 13 %) et les Ardennes (+ 22 %).

Entre le déconfinement et le début des vacances scolaires d'été, l'évolution des transactions est plutôt positive mais volatile, atteignant + 10 % dans le Grand Est (+ 7 % en France), mais avec une chute à - 6 % (resp. - 4 %) la semaine du 22 juin.

L'arrivée des vacances estivales relance progressivement les dépenses par carte bancaire, jusqu'à + 18 % début août dans la région, par rapport à la même semaine de 2019 (+ 15 % au national). Le niveau hebdomadaire du montant des transactions réalisées sur le territoire national dépasse celui de l'an passé, reflétant certainement le choix des Français de passer, plus qu'à l'habitude, leur été à l'intérieur des frontières.

De la rentrée scolaire jusqu'au deuxième confinement, les montants des transactions restent, de façon contenue, supérieurs à ceux de l'année précédente (évolutions inférieures à + 10 %).

Le 24 octobre, un couvre-feu est décrété dans certains départements de la région

et un nouveau confinement, d'une durée d'un mois, débute le vendredi 30 octobre à minuit. Les dépenses hebdomadaires par carte bancaire diminuent dès la semaine du 26 octobre, avant de chuter la semaine suivante, et de rester, durant toute cette période de restrictions, bien inférieurs à leurs niveaux de l'année précédente (entre - 23 % et - 33 %, dans le Grand Est comme en France). Les dépenses reculent de plus de 30 % dans la Marne et le Haut-Rhin. À l'inverse, elles baissent moins dans la Meuse et les Ardennes (entre - 13 % et - 27 %).

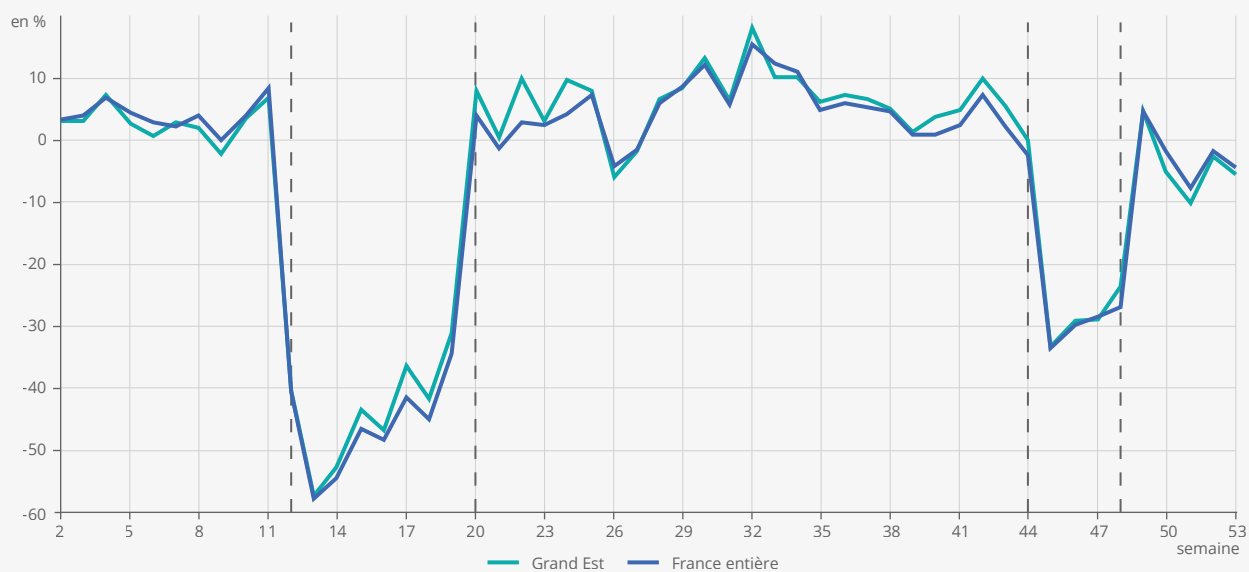
Fin novembre, avec l'assouplissement de la limitation des déplacements et la réouverture de certains établissements qui n'étaient plus autorisés à accueillir du public, les montants hebdomadaires des transactions dépassent à nouveau ceux mesurés un an plus tôt (+ 5 %). L'allègement graduel des mesures de restrictions, comme la suppression de l'attestation de déplacement, conduit à une hausse des transactions en décembre. Cependant, le couvre-feu est maintenu et, à l'exception de la semaine du 30 novembre, les montants hebdomadaires des transactions par carte bancaire demeurent, entre le 26 octobre et la fin de l'année 2020, inférieurs à ceux des mêmes semaines de 2019. ●

Auteur :
Béatrice Neiter, Insee

Avertissement

Les données utilisées proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par carte bancaire, à l'exception des transactions CB en vente à distance (internet). Elles sont issues d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité.

► 1. Évolution hebdomadaire des montants des transactions 2020 par carte bancaire CB par rapport à la même semaine de 2019



Note : transactions par carte bancaire CB en face-à-face qui n'incluent pas la vente à distance (internet). Les traits verticaux indiquent les dates de fermeture et réouverture des commerces « non essentiels » lors des deux confinements.

Champ : France.

Sources : Cartes bancaires CB, calculs Insee.

Les créations d'entreprises portées par les micro-entrepreneurs, les défaillances au plus bas

En 2020, le nombre total de créations d'entreprises atteint un nouveau record dans le Grand Est, avec 47 600 nouvelles entreprises, soit + 8,0 % par rapport à 2019. Il s'agit de la deuxième plus forte hausse des régions françaises, après La Réunion (+ 18,9 %). Les créations augmentent dans tous les départements de la région et dans tous les secteurs d'activités, à l'exception des services aux particuliers. Du côté des entreprises individuelles, la préférence pour le régime de micro-entrepreneur s'affirme. En croissance de 27,1 %, près des deux tiers des créations se font sous ce statut, à l'inverse des entreprises individuelles classiques, en diminution de 38,1 %. Près de 2 280 entreprises sont défaillantes en 2020, en net recul de 41,9 %.

En 2020 dans le Grand Est, le nombre de créations d'entreprises est de 47 600 dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole, soit 3 510 de plus qu'en 2019. Il s'agit d'un nouveau record de créations sur une année depuis que le système d'observation existe, après celui de 2019. Avec 8 % de croissance, après celle de 18,1 % en 2019, le rythme des créations croît pour la cinquième année consécutive. En France, les créations sont aussi à un niveau jamais atteint, mais l'accroissement est deux fois moins soutenu, de 4,0 % pour 848 200 nouvelles immatriculations. Si toutes les régions métropolitaines contribuent à cette croissance, celle dans le Grand Est est la plus élevée. Suivent la Bourgogne-Franche-Comté, la Normandie et le Centre-Val de Loire (+ 7,3 %, + 6,7 % et + 6,3 %).

Une forte croissance des entreprises sous le statut de micro-entrepreneur

Les créations d'entreprises sous le statut de micro-entrepreneur ont fait un bond en 2020, avec une progression de 27,1 % par rapport à 2019, passant de 24 200 à 30 800. En trois ans, leur nombre a doublé et le précédent record de 2010 est dépassé, un an après l'instauration de ce nouveau statut. La quasi-totalité de l'accroissement de l'ensemble des créations d'entreprises dans la région est dû aux micro-entreprises. Ces créations ont été encore plus nombreuses depuis le confinement de mai 2020. Au total, deux créations sur trois se font sous ce statut pour seulement un peu plus de la moitié l'année précédente. Cette croissance est plus modérée au niveau national (+ 9,2 %).

Les créations d'entreprises individuelles classiques suivent une tendance opposée ; leur nombre chute de 38,1 % au niveau régional, passant de 8 550 à 5 300 nouvelles immatriculations. La baisse est également constatée au niveau national, mais de manière moins marquée (- 13,5 %). Les créations de sociétés progressent, en hausse de 1,8 % (+ 200 créations). En France, le nombre de nouvelles sociétés reste stable avec 218 000 créations.

D'après l'enquête Sine 2018 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4621588#consulter>), une des motivations des créateurs d'entreprises est d'assurer son propre emploi. Dans le Grand Est en 2018, 14 % des créateurs disent avoir choisi ou été contraints de le faire parce qu'ils étaient sans emploi. La crise sanitaire a pu accentuer cet effet.

Des créations en nette progression dans le transport, le commerce, l'hébergement et la restauration

Les créations progressent dans tous les grands secteurs d'activité, hormis dans celui des services aux particuliers, où le nombre de créations recule légèrement (- 0,5 %). Depuis 2018, les créations les plus nombreuses se font dans le secteur du commerce, des transports, de la restauration et de l'hébergement. C'est aussi le secteur de la plus forte hausse en volume avec 1 580 entreprises de plus qu'en 2019 (+ 11,7 %). Ce secteur contribue à la création d'une entreprise sur trois en 2020 contre une sur quatre en

2019. Le transport contribue le plus à cette croissance avec 850 créations supplémentaires, soit + 24,5 %. Suit le commerce, avec 665 entreprises créées de plus, soit un gain de 8,4 %.

La part du régime de micro-entrepreneur dans les créations s'accroît nettement dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration (69 % contre 42 % en 2019). L'augmentation de 83,1 % du nombre de créations sous ce statut tient principalement au transport (+ 135 %), et au commerce dans une moindre mesure (+ 60 %). Plus de 9 300 entreprises ont été créées sous ce régime en 2020 dans les transports et le commerce, dont relèvent les coursiers urbains et les livreurs à domicile, contre moins de 5 100 en 2019. Ceci reflète le développement des services de livraison à domicile pendant la crise sanitaire. Le secteur des services aux entreprises contribue également largement aux créations. Avec 14 200 créations (en hausse de 8,1 %, soit +1 000), il regroupe 30 % des nouvelles entreprises. L'augmentation est portée par les activités immobilières (+ 370 créations, soit + 23,9 %) et le soutien aux entreprises (+ 430 créations, soit + 4,9 %). Près d'une création sur cinq est réalisée dans ces deux secteurs, contre une sur quatre en 2019. Le nombre d'entreprises créées sous le régime micro-entrepreneurial progresse de 11,4 %, tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques reculent de 15,5 %. Les créations de sociétés augmentent (+ 8,5 %, soit + 350).

Avec un gain de 460 nouvelles entreprises par rapport à 2019, l'accroissement des volumes de créations est de même ampleur dans l'industrie (2 900 créations en 2020) et la construction (5 300 créations), soit des hausses respectives de 19,0 % et de 9,5 %. Comme dans d'autres secteurs, les évolutions selon le statut des entreprises individuelles dans l'industrie divergent (+ 33,6 % pour les micro-entrepreneurs et - 8,2 % pour les entreprises classiques) et dans la construction (+ 19,3 % et - 2,9 %) peuvent relever d'un effet de substitution.

Les créations d'entreprises augmentent dans tous les départements

En 2020, le nombre de créations d'entreprises croît dans tous les départements. Le Bas-Rhin contribue le plus à la hausse globale avec une création sur quatre. L'Aube et la Meurthe-et-Moselle progressent le plus (+ 12,0 % et + 11,8 %). Le rythme est légèrement supérieur à 10 % dans la Haute-Marne et le Haut-Rhin. Dans les départements de la Moselle et des Ardennes, la croissance est proche de 8 %, plus faible dans la Marne et les Vosges (+ 6,5 % et + 4,0 %). L'évolution est stable dans la Meuse (+ 0,1 %). Dans les départements, la dynamique des créations selon la catégorie juridique suit la tendance régionale. Les nouvelles immatriculations sous le statut de micro-entrepreneur sont en forte expansion dans tous les départements, battant le record de 2010 ou celui de 2019 pour sept départements sur dix (sauf pour la Haute-Marne, la Meuse et les Vosges). Elles sont en plus forte progression dans l'Aube (+ 35,6 %) et les Ardennes (+ 34,9 %). Elles augmentent le moins – quoique plus qu'au niveau national – dans les Vosges (+ 13,1 %), la Meuse (+ 13,7 %) et la Haute-Marne (+ 14,7 %). Les autres départements enregistrent un gain de 25 % à 31 %. Quant aux entreprises individuelles classiques, le

volume de créations fléchit dans tous les départements, à l'exception de la Haute-Marne où il croît de 2,6 %. Un tiers de la baisse régionale est due au Bas-Rhin, avec 1 000 créations de moins. Les créations d'entreprises individuelles classiques reculent de 20 % dans les Vosges à 50 % dans les Ardennes et la Meuse.

Dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration, premier secteur créateur d'entreprises, la plus forte hausse de créations en volume a lieu dans le Haut-Rhin (+ 380 créations, soit + 20,9 %). La croissance la plus marquée se situe dans l'Aube (+ 280 créations, soit + 25,7 %). Le Bas-Rhin reste le département qui comptabilise le plus grand nombre de créations (3 370), mais la progression y est plus réduite (+ 270 créations, soit + 8,7 %). C'est en Meurthe-et-Moselle que la croissance des créations du secteur est la plus faible (+ 90, soit + 4,5 %). Dans les services aux entreprises, l'évolution est la plus soutenue dans les Ardennes et la Haute-Marne (+ 21,8 % et + 22,1 %). La progression en Moselle est la plus importante en volume (+ 320 créations, soit + 15,7 %). Le nombre de créations reste identique à l'année précédente dans la Meuse. Les évolutions départementales sont plus hétérogènes dans les services aux particuliers, en forte baisse dans les Ardennes, la Meurthe-et-Moselle et la Marne (respectivement - 13,6 %, - 13,4 % et - 9,8 %), alors que les créations d'entreprises progressent dans les Vosges et la Meurthe-et-Moselle (+ 4,4 % et + 7,8 %). Dans le secteur de la construction, près de la moitié de la hausse des créations se font en Meurthe-et-Moselle. Cette hausse ne dépasse pas 15 % dans les autres départements. Elles reculent dans la Meuse et les Vosges. Les créations d'entreprises industrielles sont en forte hausse dans la plupart des départements, de 12,0 % dans les Ardennes à 28,4 % dans la Meuse, mais en baisse dans l'Aube et les Vosges.

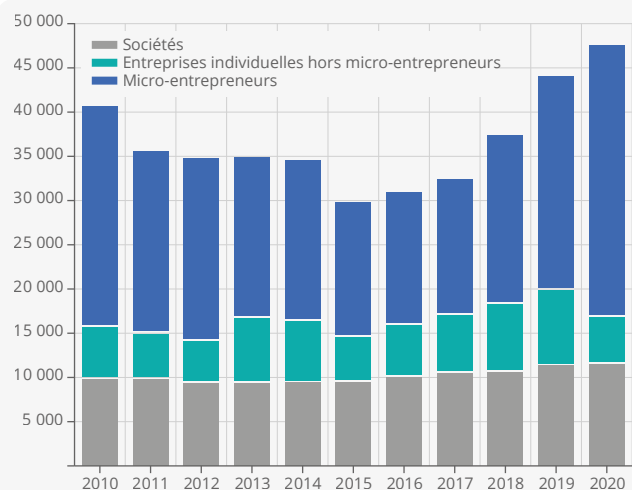
Un nombre d'entreprises défaillantes au plus bas

En 2020, le Grand Est comptabilise 2 280 entreprises placées en redressement ou en liquidation, soit une baisse conséquente de 41,9 % par rapport à 2019. Un chiffre qui correspond aux niveaux de défaillances observés en 1990 et 1991. Le nombre de défaillances diminuait déjà chaque année depuis 2015, mais dans une moindre mesure. La chute des défaillances en 2020 peut s'expliquer par le soutien des aides de l'État aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et de la baisse d'activité des juridictions commerciales, lors du premier confinement notamment. Le risque est d'observer une remontée rapide d'entreprises défaillantes à partir du moment où ces aides seront suspendues. Lors du premier trimestre de 2021, la France est encore en pleine crise et les défaillances continuent de baisser (- 8,0 % dans le Grand Est). Chez nos voisins européens, certains pays comme l'Espagne ou l'Allemagne, enregistrent déjà de fortes augmentations. Ce fort repli régional est de même ampleur au niveau national (- 38,9 %). Le Bas-Rhin compte, comme pour les créations, un quart des défaillances régionales en volume, mais la baisse y est la moins forte en proportion (- 33,1 %). Le nombre de défaillances est divisé par deux en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges. La baisse des défaillances est relativement homogène selon les grands secteurs d'activité. Dans l'agriculture, le commerce, les transports, l'hébergement-restauration et la construction, le nombre d'entreprises défaillantes chute de 45 % à 43 %. Le recul est un peu moins fort dans les services aux entreprises, aux particuliers et dans l'industrie, de 36 % à 39 %.

Auteur :

Thibaut Martini, Insee

► 1. Créations d'entreprises - Grand Est

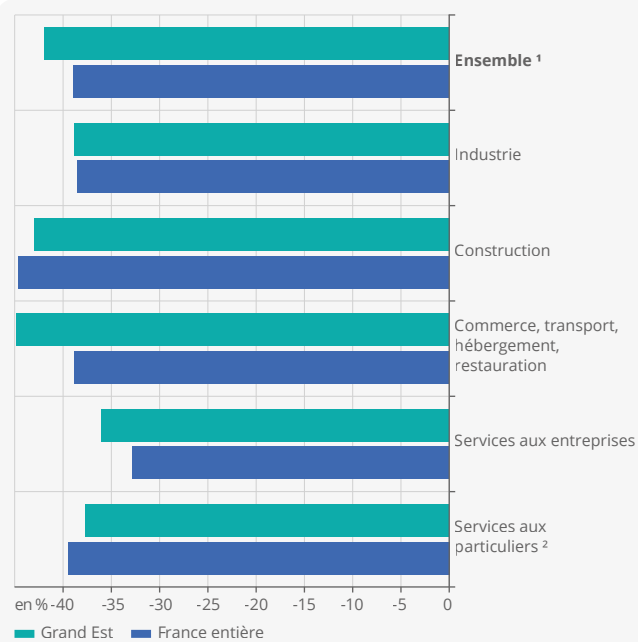


Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 3. Évolution par secteur du nombre de défaillances d'entreprises entre 2019 et 2020



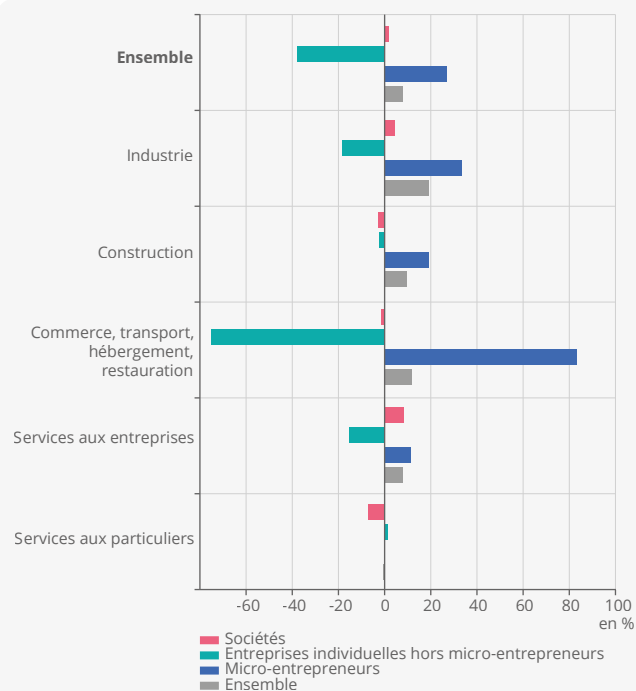
¹ : y compris agriculture.

² : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 19 avril 2021).

► 2. Évolution par secteur du nombre de créations d'entreprises entre 2019 et 2020 - Grand Est



Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

La croissance en berne dans les quatre pays voisins

En 2020, les mesures de restriction liées à la crise sanitaire affectent nettement les activités économiques des pays voisins : la croissance se dégrade nettement en Belgique et en Allemagne (y compris dans les trois Länder limitrophes) et modérément en Suisse et au Luxembourg. La consommation des ménages et le commerce extérieur sont particulièrement touchés. Dans ce contexte défavorable, l'emploi recule et le chômage progresse dans les quatre pays voisins du Grand Est.

Récession en Allemagne

Après dix années de croissance continue, l'Allemagne entre dans une profonde récession en 2020, année de crise sanitaire. Ainsi, le PIB recule de 4,9 %, après + 0,6 % et + 1,3 % en 2019 et 2018. Dans l'industrie, qui représente un quart de l'économie globale, la performance (valeur ajoutée brute, VAB) diminue de 10,5 % par rapport à 2019, en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales. C'est ce secteur qui contribue le plus à la baisse de l'activité globale. Les services sont également affectés, en particulier les transports, l'hébergement et la restauration, dont la VAB fléchit de 6,1 % sur un an. Seule la construction enregistre une valeur ajoutée positive (+ 2,8 %). La consommation intérieure, facteur déterminant de la croissance, se réduit de 6,1 %, alors que la consommation publique progresse de 3,3 % (achats d'équipements de protection et soins hospitaliers). La chute des investissements par les entreprises en équipements, machines et automobiles (- 12,1 %) contribue grandement à la contraction de l'activité. La pandémie mondiale pèse lourdement sur le commerce extérieur allemand. Depuis 2009, les exportations et importations de biens et services ont chuté pour la première fois en 2020 (respectivement de - 9,4 % et - 8,5 %). Le pays réalise tout de même un excédent de 180 milliards d'euros contre 224 en 2019. L'Allemagne exporte surtout des automobiles, machines et produits chimiques vers les États-Unis, la Chine et la France. Quant aux importations, elles proviennent avant tout de Chine (116,7 milliards d'euros), la France se situant au cinquième rang des partenaires (56,5 milliards d'euros). En moyenne en 2020, 44,8 millions d'actifs occupent un emploi, en repli de 1,1 % en un an. Le tertiaire, qui regroupe 33,5 millions d'actifs, en perd 281 000 (- 0,8 %),

particulièrement dans les secteurs des commerces, transports et hébergements (- 2,0 %). Dans le secteur manufacturier (hors construction), le nombre de personnes en emploi baisse de 191 000 (- 2,3 %), pour s'établir à environ 8,2 millions en 2020. Grâce au chômage partiel, la baisse de l'emploi salarié se limite à - 0,8 %. Dans le même temps, le nombre de chômeurs progresse de 474 000 pour aboutir à 1,85 million (+ 34,5 %) et le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) passe de 3,0 % à 4,0 %.

L'industrie freine nettement la croissance dans les trois Länder voisins

Dans le Land du **Bade-Wurtemberg**, l'activité baisse de 5,5 % en 2020, après - 0,5 % et + 2,2 % pour les deux années précédentes. Ce Land connaît la plus forte récession de ces dernières années. L'activité industrielle, qui représente un tiers du PIB bade-wurtembergeois, est particulièrement touchée par le ralentissement économique et sa valeur ajoutée recule de 6,3 %. Dans les trois plus importantes branches industrielles, que sont la fabrication d'automobiles, la fabrication de machines et équipements, et la fabrication de produits métalliques, la performance chute respectivement de 6,9 %, 10,2 % et 9,8 %. La demande intérieure mais surtout étrangère contribue à la baisse de la valeur ajoutée (- 5,4 % et - 7,0 %). Dans ce contexte, les exportations de biens manufacturiers se replient de 7,3 % à 190 milliards d'euros et les importations de 5,2 % (174,4 milliards d'euros). Le tertiaire freine aussi l'activité, mais dans une moindre mesure (- 4,4 %). Après une progression quasi continue depuis 1990, l'emploi décroît : 6,31 millions de personnes en emploi en moyenne en 2020, soit - 74 100 par rapport à 2019 (- 1,2 %). L'industrie est davantage touchée que les services, et perd 34 000 actifs

(- 2,2 % contre - 1,0 %). La part des demandeurs d'emploi dans la population active augmente à 4,2 %, contre 3,2 % l'année précédente.

En Rhénanie-Palatinat, le PIB recule de 4,5 %, après une stagnation en 2019 et + 0,6 % en 2018. Il est nettement affaibli par les résultats de l'industrie, fortement affectée par la pandémie ; sa valeur ajoutée chute de 10,7 % et contribue pour 2,6 points à la baisse de l'activité, alors que dans le secteur des services, elle ne fléchit que de 4,0 %. En revanche, dans la construction, la VA progresse de 5,5 %. Pour la première fois depuis dix ans, l'emploi se contracte de 1,4 %, soit - 28 800 actifs. L'expansion du chômage partiel limite toutefois la baisse de l'emploi dans l'industrie et dans les services (- 2,5 % et - 0,9 %). Fin 2020, la part des demandeurs d'emploi dans la population active s'établit à 5,2 % contre 4,3 % fin 2019.

L'économie sarroise continue de se replier nettement à - 6,7 %, après - 3,1 % et - 0,5 %. Comme ailleurs, le poids de l'industrie est important et son chiffre d'affaires chute de 16,2 %. Le nombre d'emplois salariés poursuit sa baisse dans l'industrie (- 6,5 %), ainsi que dans certaines branches du tertiaire, comme l'hôtellerie-restauration (- 20,2 %). Globalement, l'emploi diminue de 2,2 %. Dans ce contexte, les exportations et les importations reculent de 13,0 % et 9,7 %. Quant à la proportion de demandeurs d'emploi dans la population active, elle passe de 6,2 % fin 2019 à 7,1 % fin 2020.

Suisse : activité économique en recul modéré

D'après une estimation provisoire du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), le PIB de la Suisse se réduirait de 2,9 % en 2020 (après une croissance de 1,1 % en 2019 et 3,0 % en 2018). L'activité suisse est habituellement portée par une industrie et un secteur des services dynamiques ; ces

derniers sont frappés sévèrement par la crise sanitaire. La production industrielle recule de 4,0 %. Quant au chiffre d'affaires, il fléchit de 6,6 % dans l'industrie mais de 35,3 % dans l'hébergement-restauration. De plus, la consommation privée affiche une baisse historique de 4,4 %. Après quatre années de croissance, le commerce extérieur est fortement affecté : les exportations et les importations se contractent de 7,1 % et de 11,2 %. La balance commerciale s'avère néanmoins positive avec un excédent record de 38,9 milliards d'euros.

La Suisse compte 5 millions de personnes actives occupées en moyenne sur l'année 2020, soit une légère baisse de 0,3 % sur un an, alors qu'en Suisse du Nord-Ouest leur nombre progresse (+ 1,5 %). Fin 2020, près de 344 000 frontaliers étrangers travaillent en Suisse, dont plus de la moitié réside en France. Ces derniers sont plus nombreux qu'en 2019 : + 1,2 % sur un an. Concernant les frontaliers résidant en Alsace, ils sont plus de 34 700 à se rendre dans les cinq cantons de la Suisse du Nord-Ouest (+ 1,6 %). Le taux de chômage suisse au sens du BIT est en hausse de 0,4 point, pour atteindre 4,8 % de la population active ; il passe de 3,5 % à 4,7 % sur un an en Suisse du Nord-Ouest.

Chute exceptionnelle et historique du PIB en Belgique

La Banque nationale de Belgique évalue la croissance belge à - 6,3 %, effondrement le plus significatif depuis la Seconde Guerre mondiale et plus de trois fois supérieur à celui constaté lors de la récession de 2009 (- 2,0 %). Après une croissance autour de + 1,8 % ces trois dernières années, l'économie belge n'a pas résisté à la crise

sanitaire mondiale et son niveau est très éloigné de celui d'avant-crise. Dans les services, la valeur ajoutée baisse de 6,4 % en 2020, contre une progression de 1,6 % en 2019. Cette contraction est principalement liée aux très mauvais résultats « du commerce, de la réparation d'automobiles, des transports, de l'hébergement et de restauration » suite aux mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire. L'activité dans cette branche s'est dès lors repliée de 13,2 % (contribution de - 2,2 points à la chute du PIB). La branche d'activité des « arts, spectacles et activités récréatives et autres activités de services » est la plus affectée avec une chute de valeur ajoutée de l'ordre de 20 % (contribution de - 0,4 % à la chute du PIB). En 2020, la performance de l'industrie et de la construction diminue de 4,2 % (contre respectivement + 2,2 % et + 4,2 % en 2019). La consommation des ménages baisse nettement (- 8,7 %), face à une régression modérée de la consommation publique (- 0,9 %). Avec l'incertitude permanente, les investissements privés et publics se contractent également. Le volume des exportations diminue de 5,7 % et celui des importations de 5,1 %. L'emploi intérieur perd 2 500 personnes en 2020, soit - 0,1 %, contre une hausse de 75 600 en 2019 (+ 1,6 %) : le nombre de salariés baisse en effet de 16 500, quand le nombre d'indépendants s'accroît de 14 000. La Belgique compte 282 000 chômeurs, soit une hausse de 3,2 % en 2020. Quant au taux de chômage au sens du BIT, il s'établit à 3,8 % contre 4,0 % un an auparavant. Selon l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), l'activité économique **wallonne** se contracte de 5,9 % en 2020 (après

+ 1,6 % en 2019). La consommation privée recule de 7,2 %, tandis que la consommation publique nationale reste sensiblement au même niveau (- 0,9 %). Les exportations comme les importations chutent, respectivement de 4,2 % et 4,6 %. Le nombre de personnes actives occupées s'accroît de 1 700 en un an, comme le nombre de chômeurs : + 2 900, soit + 2,7 % par rapport à l'année précédente. Le taux de chômage atteint 5,0 %, contre 4,4 % un an auparavant.

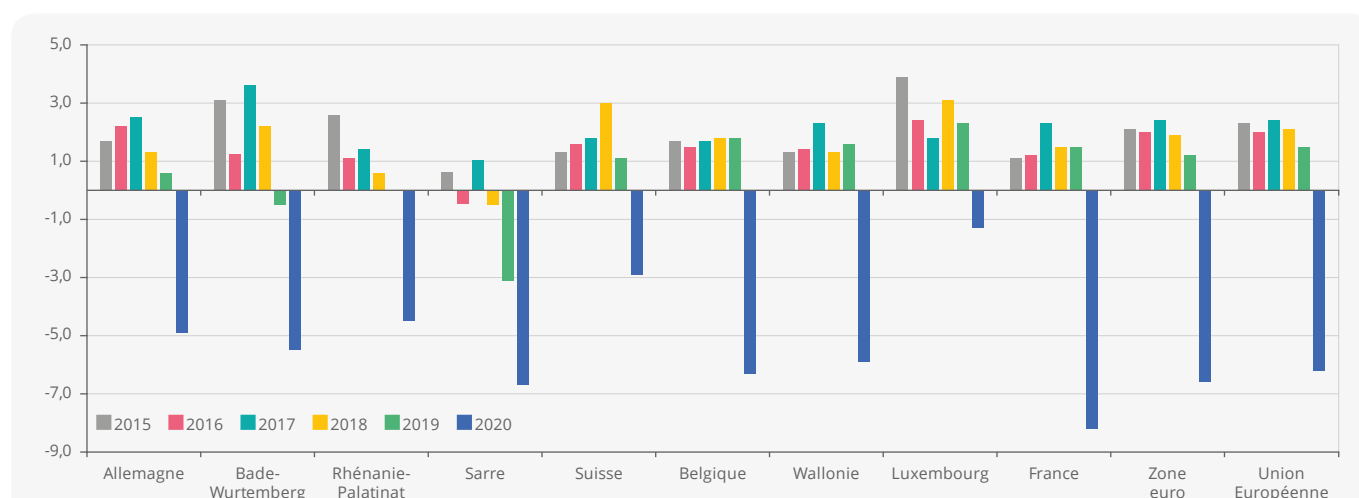
L'économie luxembourgeoise résiste malgré les incertitudes de la crise sanitaire

L'activité économique de l'année 2020 est marquée par un recul du PIB de 1,3 % (contre une progression de 2,3 % en 2019) selon les premières estimations de l'Institut national de la statistique et des études économiques luxembourgeois (STATEC). Cette baisse est la plus forte depuis la crise de 2008-2009. Les services d'information et communication prennent une part importante à la croissance (hausse de la valeur ajoutée de 17 % en 2020 pour les TIC). Les branches les plus dynamiques sont les services publics et la construction (+ 5,0 % et + 3,5 %). Les exportations diminuent davantage que les importations (7 % contre 6 %). En un an, l'emploi salarié progresse de 1,6 %, et le nombre de frontaliers de 2,1 % à 208 000 actifs. En revanche, le chômage bondit : 18 900 personnes sont au chômage fin 2020, soit + 20,8 % sur l'année. Le taux de chômage au sens du BIT passe ainsi de 5,4 % à 6,3 %.

Auteurs :

Marie-Laure Kayali,
Olivasoa Razafindramanana, Insee

► 1. Taux de croissance du PIB : variation par rapport à l'année précédente (en %)



Note : le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits, moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles.

Pour le calcul du taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est évalué avec les prix de l'année précédente et les changements du volume ainsi calculés sont imputés au niveau d'une année de référence. C'est ce qu'on appelle une série chaînée liée. Par conséquent, les mouvements de prix ne contribuent pas à augmenter le taux de croissance.

Sources : INSEE, Destatis, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Baden-Württemberg, Saarland, Confédération Suisse, Secrétariat d'Etat à l'économie, Banque nationale de Belgique, Office national pour l'emploi belge, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, Institut national de la statistique et des études luxembourgeois.

La météo et la pandémie déstabilisent les productions agricoles

En 2020, la sécheresse printanière puis estivale pénalise les rendements des grandes cultures et la production fourragère. Les baisses de récolte sont importantes en colza et en betterave sucrière. Sur les marchés, les produits réagissent inégalement au contexte pandémique : la demande en blé et en maïs se maintient voire progresse, tandis que la demande en orges de brasserie pâtit de la fermeture des lieux de restauration. La collecte laitière est en hausse sensible tandis que les prix se tassent. Les marchés bovins sont spécialement déstabilisés par la pandémie et la suspension de la consommation hors domicile, mais l'activité d'abattage se maintient dans le Grand Est. L'arrivée de la peste porcine africaine en Allemagne sonne le coup d'arrêt de la hausse des cours, tandis que le marché ovin profite d'un déficit d'offre en 2020.

Céréales, oléagineux et protéagineux : rendements et recul, sauf en blé tendre

Avec 10,4 millions de tonnes en 2020 dans la région Grand Est, la production de céréales, oléagineux et protéagineux baisse de 10,5 % comparativement à l'année précédente et de près de 6 % par rapport à la moyenne quinquennale 2015-2019. Ce sont les oléagineux, et plus particulièrement les **colzas** qui sont les plus touchés, avec pour ces derniers un recul de la sole de 5 % en un an, mais surtout de 21 % par rapport à la moyenne 2015-2019. À cela s'ajoute une diminution des rendements de 8,7 % en un an. Les conditions météorologiques ont été défavorables, avec un automne pluvieux, un hiver doux, des épisodes de gel fin mars, et un printemps globalement sec ayant favorisé, comme pour d'autres cultures, le développement de parasites. À noter la progression régulière de la production de **tournesol** régional, plus tolérant aux accidents climatiques. Les cours du colza ont été pénalisés jusqu'à l'été par la concurrence du canola canadien, du soja américain et de l'huile de palme malaisienne, avant de profiter de la baisse de compétitivité de ces productions et de remonter au-delà des valeurs de la campagne précédente.

Comme les colzas, les **orges** ont souffert des mauvaises conditions météorologiques. Malgré des surfaces quasiment identiques à l'an dernier, le rendement en orge d'hiver chute de 16,6 %, à 61 quintaux l'hectare, et de 24,8 %, à 53 quintaux, en orge de printemps. Les cours des orges brassicoles ont été affectés par la pandémie mondiale jusqu'en septembre, avec l'arrêt des manifestations recevant du public ou

encore de la restauration hors domicile. Par la suite et avec la suspension de ces mesures restrictives dans certains pays, les cours sont repartis à la hausse, tirés notamment par la demande chinoise. Quant aux orges fourragères, il faut attendre l'été pour que leurs cours remontent, avec une offre réduite et une demande toujours présente à l'international.

En **blé tendre**, la petite érosion des surfaces est compensée par des rendements identiques à 2019, à 79 quintaux, mais supérieurs de 9 quintaux à la moyenne quinquennale précédente. Jusqu'à la nouvelle campagne, débutée en juillet, les cours sont restés relativement stables, avec à la fois des facteurs baissiers (tensions aux États-Unis et en Iran, Brexit, pandémie sanitaire, bonnes récoltes en zone Mer Noire) et haussiers (sécheresse dans certaines zones de production, parité euro-dollar favorable à la monnaie européenne). Les cours ont alors profité de ce contexte favorable pour remonter.

La sole de **maïs** est légèrement supérieure en 2020, avec + 1,3 %, mais des rendements globalement en baisse de 5 %, et surtout de 14 % pour les maïs non irrigués, ce qui a comme conséquence un recul de la production finale. Les cours sont restés stables jusqu'en août, avant d'exploser en raison d'une production en fort repli comme aux États-Unis par exemple, et d'une demande chinoise importante liée à la reconstitution de son cheptel porcin.

La récolte de **pois protéagineux** progresse de 8 % en un an dans le Grand Est, et se situe dans la moyenne quinquennale. La hausse spectaculaire des surfaces (+ 46 % en un an) compense un

rendement médiocre (- 26 % par rapport à 2019, - 14 % par rapport à la moyenne quinquennale). En effet, la campagne culturale des pois est marquée par la sécheresse printanière et la pression des insectes qui ont causé des pertes de rendement.

Betterave : double impact de la sécheresse et de la jaunisse virale

La filière betterave a dû faire face en 2020 à une pression importante de jaunisse virale qui, couplée à un nouvel été caniculaire, a fortement pénalisé le rendement. Celui-ci est estimé à 62,6 tonnes/hectare (t/ha) contre 90 t/ha de moyenne décennale (- 30 %). Les rendements sont comparables à ceux des années 1980 pour la région. La moitié sud de la plaine de Champagne a été la plus affectée, tandis que l'irrigation a permis de limiter les pertes en Alsace.

En 2020, les prix du sucre en Europe sont moins volatils que les prix mondiaux, grâce à la contractualisation qui concerne la majorité des achats des industriels. La tendance est haussière en raison du déficit de production, même si l'effondrement de la monnaie brésilienne (premier exportateur mondial) juggle l'augmentation des cours.

Pommes de terre : bonne récolte en consommation mais mauvaise en féculé

L'irrigation a permis de préserver le niveau du rendement moyen en pommes de terre de consommation qui s'établit à 50 t/ha dans le Grand-Est, supérieur de 6 % au rendement de 2019 et de la

moyenne quinquennale. L'augmentation des surfaces se poursuit avec 500 ha de plus, et la production progresse fortement (+ 8 % par rapport à 2019). Le contexte de la campagne est resté incertain en raison du Covid-19. L'industrie de transformation a été affectée par la pandémie et n'a pas retrouvé son niveau d'activité. Les exportations de pommes de terre de conservation françaises chutent. En l'absence de contrat avec l'industrie, la commercialisation n'est pas possible ou à des cours très bas, alors que les coûts de stockage augmentent et que les tubercules germent précocement.

La pomme de terre féculé connaît une nouvelle campagne difficile, malgré les perspectives du marché. Le rendement moyen se situe à 36 t/ha à 17 % de féculé, soit 4 t/ha de moins que la moyenne 2015-2019 et 1 t/ha de moins qu'en 2019. Les surfaces cultivées progressent de 300 ha : la production dépasse celle de 2019 de 4 %, mais se situe 9 % en dessous de la moyenne quinquennale.

Fourrages : troisième année consécutive de déficit

La croissance de l'herbe a été insuffisante dès le printemps et s'est stoppée au début de l'été. La pousse de 2020 est déficitaire de 40 % par rapport à la pousse sur la période de référence 1989-2018 et concerne la totalité de la région. Le rendement moyen en maïs fourrage s'établit en 2020 à 9,6 t de matière sèche par hectare (MS/ha), 0,5 t MS/ha au-dessus de 2019, mais inférieur de 6 % à la moyenne quinquennale. En 2020, les surfaces augmentent de 15 % comparées à la moyenne quinquennale, tandis que la production s'accroît de 10 % par rapport à la moyenne 2015-2019. Pour compenser le déficit de production, les éleveurs récoltent davantage de surfaces.

Productions laitières : collecte en hausse et prix stables

La collecte laitière dans le Grand Est s'avère très dynamique en 2020, avec des livraisons qui atteignent 2 330 millions de litres, en hausse de 4 % comparativement à l'année précédente et de 3,1 % par

rapport à la moyenne 2015-2019. Cette croissance provient à la fois des apports en lait conventionnel (+ 3,5 % pour un total de 2 211 millions de litres) comme en lait biologique (+ 16 %) : ce dernier dépasse le seuil symbolique des 100 millions de litres et la barre des 5 % de la collecte totale.

La rémunération régionale du lait conventionnel laisse apparaître des signes de tassement, en perdant 2 € les mille litres de moyenne annuelle, à 355 €. Quant au lait biologique, la hausse régulière constatée depuis plusieurs années se stabilise sur un plateau, à 474 €.

En 2020, le nombre de livreurs convertis est de 358 en moyenne sur l'année contre 220 en 2013. Parallèlement, 26 % des producteurs en conventionnel ont cessé leur activité en sept ans, pour un effectif moyen en 2020 de 3 820.

Productions bovines : une année de déséquilibre

L'année restera comme globalement morose pour les cours régionaux bovins, déséquilibrés par un marché marqué par une offre supérieure à la demande, intérieure comme à l'exportation. Une bonne partie de l'année en effet, la consommation a été modifiée par l'arrêt de la restauration commerciale ou collective, et un transfert sur la restauration à domicile. Ce dernier type d'alimentation a dynamisé la demande en viande à griller (steak haché ou autres), issu des quartiers avant des animaux, au détriment de morceaux à mijoter plus présents en restauration hors domicile, et provenant des quartiers arrière. Ceci ne se répercute pas sur les abattages régionaux, qui demeurent stables d'une année sur l'autre.

Productions porcines : deux virus simultanément

Alors que la France est restée indemne de la peste porcine africaine (PPA), celle-ci a touché l'Allemagne en septembre, créant un déséquilibre sur l'ensemble des marchés européens, déjà touchés par la pandémie de Covid-19. Alors que les cours nationaux et régionaux étaient plutôt bien

orientés sur le premier trimestre, ceux-ci ont rapidement et fortement décrochés par la suite, s'éloignant des autres références européennes, avant que cette distorsion s'atténue après l'apparition du virus. À 1,58 €/kg de carcasse pour les porcs charcutiers de moyenne annuelle régionale, le cours perd 10 centimes par rapport à 2019 (année exceptionnelle), mais gagne 10 centimes comparé à la moyenne quinquennale.

Sur l'année, les volumes abattus sont en hausse de 7 % en unités, et de 9 % en tonnage, le poids unitaire des porcs charcutiers augmentant de 1,5 kg, à 93 kg. Les trois quarts des activités d'abattages régionaux sont désormais réalisés sur le site d'Holtzheim, dans le Bas-Rhin.

Productions ovines : avril, un tournant pour la filière

Le premier confinement a entraîné une baisse brutale des cours de l'agneau, avant que ceux-ci ne rebondissent, notamment avec l'appui de la grande distribution qui a mis en avant la viande d'origine nationale, au détriment des importations de viande surgelée néo-zélandaise, irlandaise ou anglaise notamment. Par la suite et contrairement aux années précédentes, les fêtes pascales, puis le Ramadan, n'ont pas entraîné la diminution traditionnelle des cotations, mais au contraire une croissance régulière et continue jusqu'à atteindre des sommets en fin d'année. Au final, les cours ont dépassé de 9 % ceux de 2019 et de 7,6 % ceux de la moyenne 2014-2018.

En janvier, le site de Rethel dans les Ardennes a bénéficié de l'arrivée d'agneaux en provenance d'un groupement de producteurs qui abattait jusqu'alors dans les Hauts-de-France. Les quantités abattues régionalement ont ainsi fortement progressé, de plus de 50 % entre 2019 et 2020. ●

Auteurs :

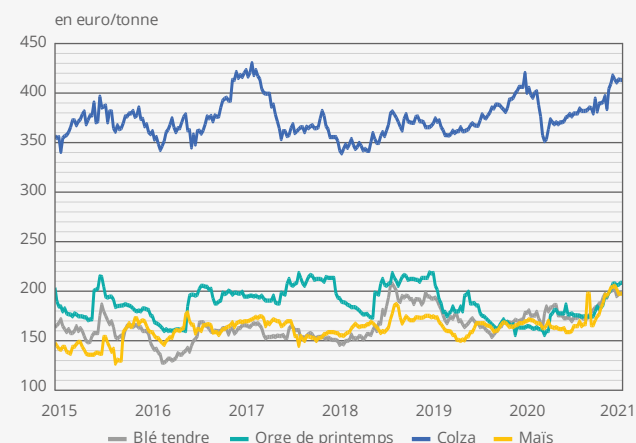
Geneviève Boude, Rémi Courbou, Philippe Wattelier, Draaf Grand Est

► 1. Productions végétales dans le Grand Est

	Production en tonnes		Évolution en %	
	2020	2019	2020/2019	2020/2015-2019
Céréales	9 473 522	10 635 548	-10,9	-3,9
dont blé tendre	5 129 475	5 516 847	-7,0	1,9
orge d'hiver	1 213 620	1 529 523	-20,7	-21,8
orge de printemps	1 340 120	1 733 255	-22,7	-0,8
maïs grain	1 566 020	1 639 105	-4,5	-10,6
Oléagineux	781 313	841 303	-7,1	-26,0
dont colza	641 785	736 537	-12,9	-33,8
tournesol	107 658	68 720	56,7	95,4
Protéagineux	130 726	121 683	7,4	-3,2
dont pois protéagineux	121 727	112 707	8,0	-0,5
Betteraves	6 694 546	8 930 670	-25,0	-27,0
Pomme de terre	992 092	912 765	8,7	13,7
dont consommation	773 760	692 880	11,7	25,1

Source : SRISE DRAAF Grand Est, Statistique agricole annuelle 2015 à 2020.

► 2. Cours des céréales et des oléagineux



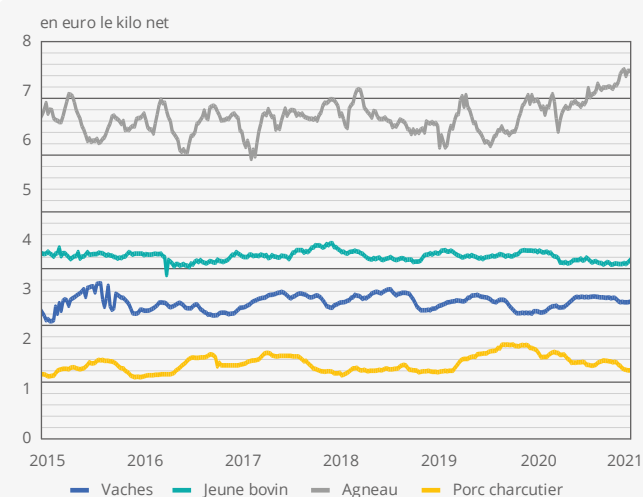
Source : Marché de Paris.

► 3. Productions animales dans le Grand Est

	Production (en tonnes)		Variation de la production (en %)	
	2020	2019	2020/2019	2020/2015-2019
Gros bovins	82 342	80 677	2,1	-3,6
dont vaches	28 082	28 037	0,2	-4,4
génisses	14 145	12 444	13,7	27,2
taurillons	32 574	31 744	2,6	-8,2
bœufs	7 541	7 207	4,6	-2,5
Veaux de boucherie	5 998	4 281	40,1	209,1
Ovins	2 482	1 656	49,9	52,3
dont agneaux	2 392	1 581	51,3	47,1
Porcins	28 491	26 185	8,8	25,8
dont porcs charcutiers	28 238	25 931	8,9	25,2
Production laitière (en millions de litres)	2 330	2 238	4,1	3,1

Source : SSP, enquête Abattages et FranceAgrimer, enquête mensuelle laitière.

► 4. Cours des productions animales



Source : FranceAgrimer - cotations du bassin nord-est.

Des rendements volontairement abaissés en 2020 suite au déficit de demande pour les vins d'appellation

En 2020, les deux principaux vignobles du Grand Est sont confrontés à la pandémie de Covid-19 qui réduit drastiquement la demande pour les vins d'appellation. La fixation des rendements annuels par les interprofessions (revus à la baisse pour éviter un déséquilibre trop fort entre offre et demande) a constitué un exercice délicat à l'été, d'autant plus que les potentiels de production sont plutôt au rendez-vous. Les vendanges se déroulent néanmoins dans de bonnes conditions, toujours en avance par rapport à la moyenne décennale, et des vins de qualité sont en cours de maturation. Le bilan des expéditions est fortement baissier en Champagne sur l'ensemble des marchés, domestiques comme internationaux.

Champagne : un cycle de développement accéléré par la sécheresse

L'année 2020 a été marquée par des vagues de sécheresse au printemps et à l'été qui ont conféré de la précocité au développement de la vigne, mais parfois causé de l'échaudage à la veille des vendanges (dessèchements et flétrissements des feuilles et des grappes). Le faible niveau de précipitations a permis de maintenir un bon état sanitaire dans le vignoble.

La date moyenne d'ouverture des vendanges en 2020 se situe au 21 août pour les pinots et au 24 août pour le Chardonnay, sachant que la moyenne décennale est le 9 septembre. Les vendanges se déroulent dans d'excellentes conditions, et la qualité est au rendez-vous.

Alsace : une campagne hétérogène mais un millésime 2020 de qualité

Cette année est caractérisée par quelques parcelles touchées par des gelées mi-mai, et une forte hétérogénéité sur une même parcelle ou d'un département à l'autre, résultant d'une différence de pluviométrie, plus importante dans le Haut-Rhin. Néanmoins, le millésime 2020 est généreux avec une production de belle qualité et précocité. Cette qualité est due à un état sanitaire favorable.

En Alsace, les vendanges ont démarré dans un contexte très particulier, comme en Champagne d'ailleurs, en raison de la pandémie (manque de main-d'œuvre, craintes pour la commercialisation...) : le 24 août pour les Crémants, le 3 septembre pour les AOC Alsace et les grands crus et le 18 septembre pour les vendanges tardives

et les grains nobles. Ceci place 2020 parmi les cinq années les plus précoces, avec des vendanges qui se sont déroulées dans de bonnes conditions et se sont terminées fin octobre.

Champagne : forte baisse du rendement en raison de la pandémie

La pandémie a fortement réduit les ventes de la filière Champagne. Par conséquent, l'interprofession a décidé au cours de l'été d'abaisser le rendement commercialisable (rendement classé hors mises en réserve) à 8 000 kg/ha contre 10 200 kg/ha l'année précédente. Les viticulteurs avaient d'ailleurs anticipé cette baisse de rendement dès la fin du printemps, avec des travaux de rognage pour limiter le potentiel de production.

La vendange classée s'élève à 1,8 million d'hectolitres (hL) en 2020, en retrait de 25 % par rapport à la moyenne quinquennale. Les dépassements de plafond de classement sont un peu plus importants que la moyenne, ainsi la production agronomique totale recule de 20 % comparée à la moyenne avec 2,1 millions d'hL.

Alsace : une vendange tout juste au-dessus de 1 million d'hectolitres

Le rendement en appellation du vignoble alsacien atteint 62 hectolitres par hectare (hL/ha) en 2020, soit 6 % de moins qu'en 2019 et 9 % de moins que la moyenne 2015-2019. La récolte agronomique totale (incluant les volumes en dépassement de plafond de classement) dépasse tout juste le million d'hectolitres, ce qui constitue un repli de 8,5 % par rapport à la moyenne.

Expéditions en berne sur les principales destinations de vente du Champagne

Sur l'ensemble de l'année civile 2020, les expéditions de Champagne atteignent 244,1 millions de bouteilles, en recul de 18 % par rapport à 2019 et de 20 % par rapport à la moyenne quinquennale. Le chiffre d'affaires de la filière s'élève à 4,2 milliards d'euros en 2020, en baisse de 17 % en un an. La chute est plus marquée pour les coopératives (- 23 %) que pour les Maisons et les récoltants-manipulants (- 17 %).

Le marché français recule plus fortement que le segment export en 2020, avec 20 % de bouteilles vendues en moins (- 26 % par rapport à la moyenne 2015-2019). La fermeture des restaurants, des bars et la limitation des événements festifs et culturels expliquent logiquement cette diminution des ventes.

Au Royaume-Uni, l'impact de la pandémie et la mise en œuvre du Brexit sont responsables du repli annuel de 22 % du volume et de la valeur des exportations. Néanmoins, aucun droit de douane n'est appliqué sur les vins de Champagne dans le cadre du nouvel accord entre l'île et l'Union européenne.

Aux États-Unis, deuxième client en volume mais premier client en valeur de la filière, le recul annuel est comparable au bilan britannique : - 19 % en quantité, - 25 % en valeur. Dans ce pays fortement touché par la pandémie, l'année 2020 est également marquée par la mise en place de taxes de rétorsion sur certains produits européens (dont les vins) en réponse aux taxes dans les secteurs de l'aéronautique et du numérique.

Dans l'Union européenne, les exportations sont en nette baisse, en volume comme en valeur, pour les principaux pays acheteurs de Champagne : les quantités achetées reculent en un an de 13 % en Allemagne, de 17 % en Italie, de 30 % en Espagne, de 2 % en Belgique. Certains pays européens moins touchés par la pandémie, ou ayant appliqué des mesures moins strictes de fermeture des lieux de convivialité, présentent des bilans positifs en 2020 : les ventes sont en hausse de 15 % aux Pays-Bas, de 2 % au Danemark et de 1 % en Suède.

Enfin, le bilan des exportations vers les pays tiers (hors États-Unis et Royaume-Uni) est également déficitaire en Asie (- 15 % en Chine, - 25 % au Japon), au Brésil et en Suisse (- 30 % et - 10 %). Seuls les pays

moins affectés par le Covid-19 ou avec un confinement moins strict présentent une évolution positive des quantités achetées en 2020, comme l'Australie, la Norvège et la Russie (+ 11 %, + 18 % et + 10 %) ou la Corée du Sud (+ 1 %).

Alsace : une commercialisation frappée par la pandémie, notamment pour les Crémants

Les ventes de vins d'Alsace subissent de plein fouet la baisse de consommation liée à la crise sanitaire et à la fermeture du débouché de la restauration. Après l'embellie de 2019 où les ventes avaient progressé de façon notable, celles de 2020 sont en net retrait, autour de 836 000 hL, soit environ 10 % de moins

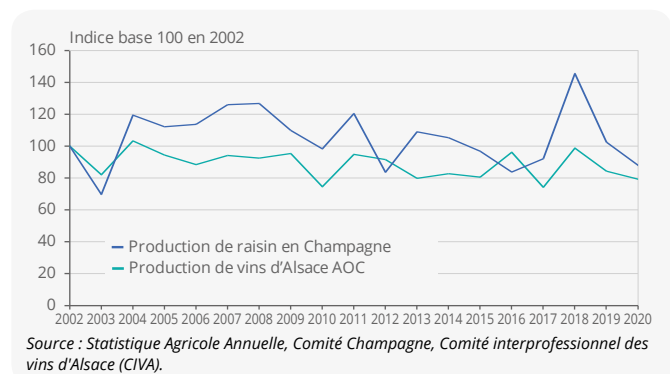
que l'année dernière. Alors que le mois d'avril s'est traduit par un recul record de la commercialisation (- 47 %), une reprise post-confinement a eu lieu en juin avec une augmentation de 14 % par rapport à juin 2019. Le deuxième confinement en novembre a marqué un nouveau coup d'arrêt, avec des ventes en forte diminution, tout particulièrement pour les crémants (- 23 %).

En cumulé depuis le début de l'année, les volumes commercialisés baissent de 10 % (- 12 % pour les Crémants) comparés à 2019, et s'établissent à environ 111,5 millions de bouteilles en 2020. ●

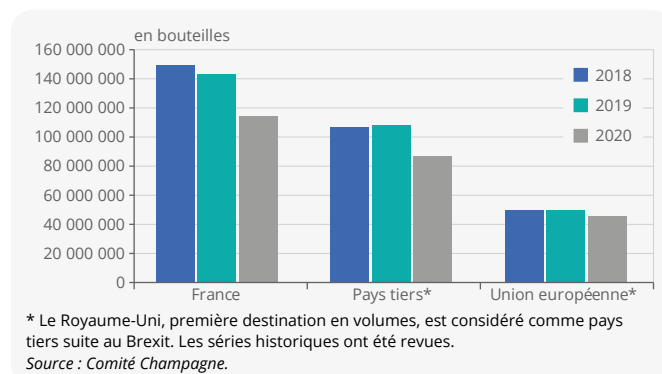
Auteurs :

Sultan Baspinar, Rémi Courbou, Hélène Frumholz, Draaf Grand Est

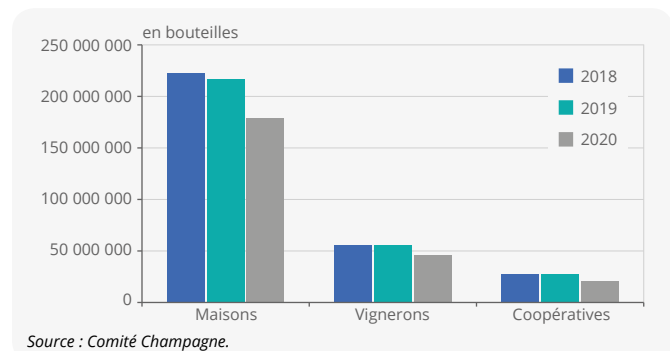
► 1. Évolution de la production de raisin en Champagne et de vin AOC Alsace



► 2. Évolution des expéditions de Champagne par destination



► 3. Expéditions de Champagne par famille d'opérateurs

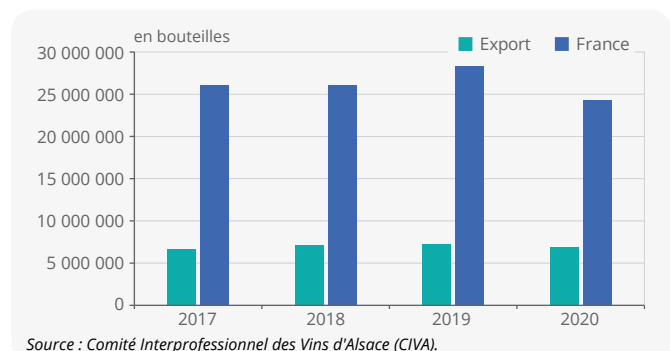


► 4. Classement des expéditions par pays selon le chiffre d'affaires en 2020

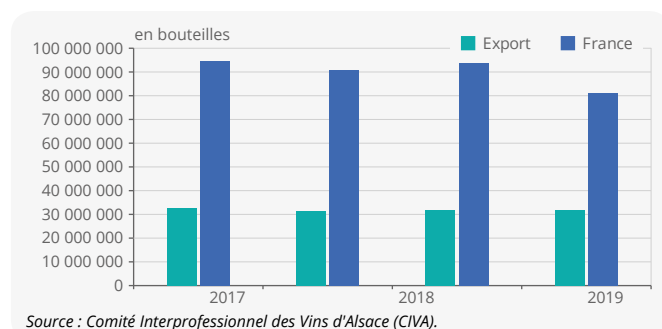
Rang	Pays	Volume 2020 (en bouteilles)	Chiffre d'affaires 2020 (en euros)	Évolution volume 2019-2020 (en %)	Évolution chiffre d'affaire 2019-2020 (en %)
1	États-Unis	20 838 248	501 855 054	-18,8	-24,6
2	Royaume-Uni	21 265 344	338 229 788	-21,7	-21,9
3	Japon	10 803 812	270 772 434	-24,5	-23,7
4	Allemagne	10 122 290	167 362 733	-13,2	-17,7
5	Italie	6 944 839	146 797 521	-17,3	-19,2
6	Belgique	8 994 938	142 031 077	-1,9	-4,3
7	Australie	8 516 583	126 136 986	11,2	11,1
8	Suisse	4 861 211	94 770 028	-10,3	-21,7
9	Chine + Hong-Kong	3 055 560	85 498 180	-15,1	1,6
10	Espagne	3 044 366	59 838 493	-30,3	-35,3

Source : Comité Champagne.

► 5. Expéditions de Crémant d'Alsace AOC par destination



► 6. Expéditions toutes AOC Alsace confondues par destination



Contraction de l'activité en 2020 qui devrait rebondir en 2021

En 2020, l'activité industrielle et le chiffre d'affaires se contractent fortement par rapport à l'année précédente. Les exportations et les investissements suivent la même tendance. La branche automobile est la plus affectée. Les effectifs ont dû être ajustés au détriment de l'emploi intérimaire, notamment dans la fabrication de matériels de transport.

Pour 2021, les dirigeants anticipent une amélioration, qui ne permettrait toutefois pas d'atteindre le niveau antérieur à la pandémie. Les investissements reprendraient prudemment, et s'accompagneraient de quelques recrutements. Les performances économiques devraient s'améliorer, ou à défaut stagner, pour plus de huit dirigeants sur dix.

En 2020, l'industrie enregistre une contraction marquée de l'activité par rapport à l'année 2019. Tous les indicateurs sont affectés par la crise sanitaire et les mesures associées. Le chiffre d'affaires se détériore significativement, mettant fin à plusieurs années de croissance modérée. Dans la lignée de 2019, les exportations sont de nouveau en déclin, à l'instar d'un marché domestique désormais moins demandeur. Les dirigeants ont majoritairement ajusté les effectifs, en réduisant significativement l'emploi intérimaire dans un contexte de forte incertitude. Malgré la réduction des charges, la rentabilité s'est au mieux maintenue pour huit entreprises sur dix. Les dépenses d'investissement, déjà budgétées voire planifiées, ont été réalisées. Cependant, les montants ainsi affectés sont en nette baisse, avec une répartition sectorielle très disparate.

Des disparités d'évolution selon les secteurs industriels

Dans le Grand Est, la branche automobile est la plus affectée en 2020, avec un décrochement de 29,0 %, contrastant avec les industries agricoles et alimentaires qui enregistrent la baisse la plus modérée (- 5,2 %). À l'instar de l'année précédente, le marché étranger s'affiche en retrait (- 11,0 %) et pénalise les volumes globaux. L'impact des exportations est particulièrement prégnant dans les matériels de transport (- 20,6 %). La production d'équipements électriques et machines comme celle des « autres produits industriels » évolue symétriquement à l'ensemble, recouvrant

cependant des réalités différentes selon les segments.

Dans le secteur composite mais prépondérant des « autres produits industriels », seule l'industrie pharmaceutique poursuit sa tendance haussière (+ 9,4 %), portée par la demande étrangère (+ 14,4 %). Le travail du bois, papier et imprimerie se contracte de nouveau en 2020 (- 10,2 %), affecté par la baisse des exportations (- 12,1 %). La filière de la chimie suit une évolution comparable sur l'année. La production de caoutchouc, plastique et verre, régresse de 11,0 % sur l'ensemble des marchés. La métallurgie est le sous-secteur le plus touché, avec une chute de 15,9 %, atteignant - 20,7 % sur le marché extérieur. Dans un contexte de net recul d'activité (- 13,6 %), les dirigeants révisent leurs effectifs à la baisse, dans une proportion cependant moindre (- 3,8 %). Le recours aux contrats courts chute de 21,6 %, alors que le personnel permanent est relativement épargné. Les aides et dispositifs gouvernementaux, ainsi que l'anticipation d'un rebond, ont certainement atténué les répercussions sur la force de travail. L'ensemble des acteurs industriels constate la même évolution, y compris l'agroalimentaire, qui présentait pourtant un solde positif en 2019. La réduction de personnel la plus drastique concerne la fabrication de matériels de transport : 42,0 % des intérimaires n'ont pas obtenu de renouvellement de contrat. Dans ce secteur, la contraction totale de la main-d'œuvre atteint - 7,8 %. Le secteur des « autres produits industriels » est légèrement moins affecté. Il recouvre toutefois un large spectre d'évolution, allant de réductions significatives dans les usines de métallurgie (- 6,8 %) jusqu'à quelques recrutements sporadiques dans l'industrie chimique (+ 0,2 %).

Contraction des efforts d'investissement et rentabilités dégradées

Les investissements industriels se contractent nettement en 2020 (- 13,6 %), et les projets non encore engagés sont régulièrement différés. Le secteur des matériels de transport se démarque de cette tendance : l'intensité capitalistique y progresse de 15,8 %, en raison de quelques investissements majeurs. Dans une moindre mesure, la stabilité de la filière des équipements électriques et machines (- 0,8 %) diffère des flux enregistrés pour l'industrie. S'agissant des « autres produits industriels », la baisse de 20,5 %, s'explique en partie par le fort repli de la métallurgie (- 34,9 %). Dans ce contexte dégradé, la rentabilité s'effrite. Si un tiers des dirigeants tablent sur un maintien de la rentabilité en 2020, 42,6 % d'entre eux envisagent une réduction des résultats. Quelques professionnels se distinguent par des performances plus favorables, essentiellement dans l'agroalimentaire, et les « autres produits industriels » (en particulier dans le travail du bois).

Rebond annoncé de l'activité industrielle pour 2021

Ces anticipations sont à interpréter avec prudence, en raison de la visibilité réduite. Pour 2021, les industriels escomptent un rebond de l'activité globale (+ 8,6 %), qui ne permettrait néanmoins pas de renouer avec les précédents standards. Les exportations devraient reprendre (+ 6,3 %), mais également sans revenir aux niveaux antérieurs. Ce redémarrage est toutefois à nuancer, dans la mesure où seule la branche des matériels de transport se démarquerait

par une nette croissance (+ 20,4 %), qui ne compenserait pas le ralentissement constaté en 2020. Ces perspectives sont essentiellement induites par la demande hexagonale.

L'activité, dans les secteurs des équipements électriques et machines comme des « autres produits industriels » progresserait, sans toutefois atteindre les volumes de 2019. Dans l'industrie agroalimentaire, l'activité resterait, à l'image de 2019, relativement atone (+ 0,4 %). Le chiffre d'affaires envisagé dans la branche des « autres produits industriels » progresserait nettement en 2021 (+ 8,3 %). Il resterait toutefois inférieur à la production antérieure. Le marché international serait plus porteur (+ 9,2 %).

La croissance escomptée est tenue dans les industries du bois, papier et imprimerie (+ 1,6 %), un peu plus sensible pour le caoutchouc, plastique et verre (+ 3,9 %) et bien plus marquée dans la métallurgie (+ 12,6 %).

Les activités chimiques connaîtraient quant à elles un certain dynamisme (+ 9,5 %), approchant leurs standards d'activité.

Les chefs d'entreprise envisagent d'accompagner le redéploiement d'activité

par quelques rares recrutements (+ 0,3 %). Ce frémissement, diversement réparti selon les secteurs, concerne essentiellement l'emploi permanent.

Ainsi, les directeurs d'usines de matériels de transport comme « d'autres produits industriels » réaliseraient quelques embauches (respectivement + 2,8 % et + 0,5 %).

A contrario, les effectifs de l'industrie agroalimentaire (- 0,7 %) ainsi que ceux de la fabrication d'équipements électriques et machines (- 1,6 %), se maintiendraient difficilement, voire s'effriteraient, en dépit de prévisions haussières du chiffre d'affaires. Le recours à l'intérim devrait se réduire (- 1,0 %), à l'exception des secteurs de l'automobile (+ 27,6 %), et, dans une moindre mesure, des produits en caoutchouc et de la métallurgie (+ 2,7 % et + 0,8 %).

Les dirigeants envisagent d'accompagner le redéploiement d'activité par des investissements mesurés (+ 6,7 %). Le plan de relance aurait toutefois peu d'impact dans l'industrie d'équipements électriques et machines (- 6,4 %) et *a fortiori* dans la construction automobile (- 18,6 %).

À l'inverse, les chefs d'entreprise « d'autres

produits industriels » prévoient un budget en progression de 11,5 %, et ceux de l'agroalimentaire tablent sur une augmentation des immobilisations de 30,7 %.

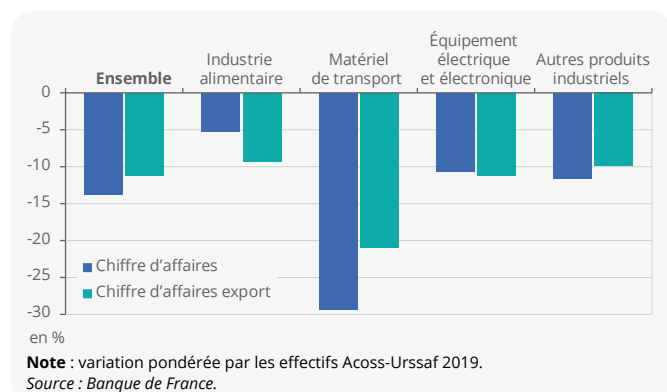
Les dirigeants comptent sur une hausse ou a minima une stabilité de leur rentabilité en 2021. Seuls 17,0 % envisagent une dégradation de leur profitabilité. Les performances pourraient cependant rester inférieures à 2019, en particulier dans la fabrication de matériels de transport et l'agroalimentaire. *A contrario*, des perspectives favorables sont plausibles dans le segment des équipements électriques et machines ainsi que dans les « autres produits industriels ». ●

Auteurs :

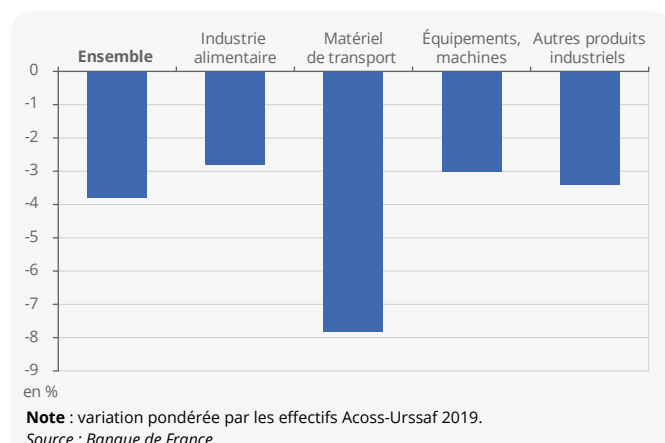
Claude Rivat et Karim Messaoui, Banque de France

Résultats issus de l'échantillon industrie de l'Enquête Régionale Bilans et Perspectives Grand Est de la Banque de France

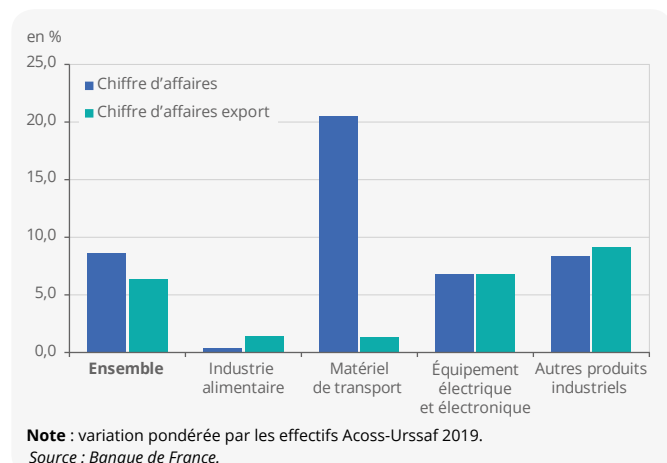
► 1. Évolution d'activité par secteur de l'industrie dans le Grand Est entre 2019 et 2020



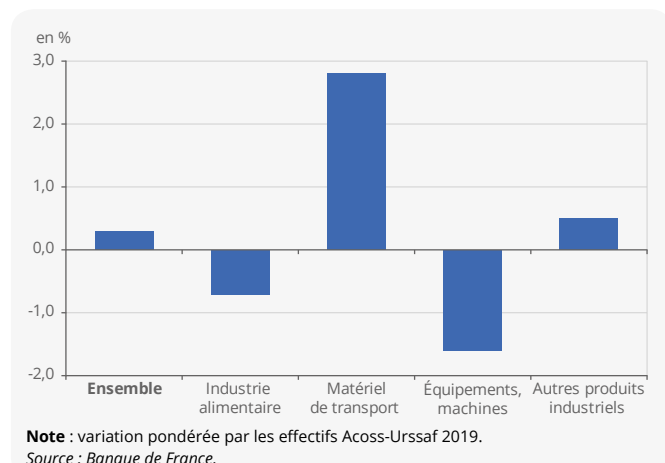
► 2. Évolution des effectifs par secteur de l'industrie entre 2019 et 2020 dans le Grand Est



► 3. Prévisions d'activité par secteur de l'industrie pour 2021 dans le Grand Est



► 4. Prévisions d'effectifs par secteur de l'industrie pour 2021 dans le Grand Est



Repli d'activité en 2020

Dans les trois secteurs du BTP, l'activité diminue en 2020, après une exceptionnelle année 2019, d'où une rentabilité en repli : sept entreprises sur dix enregistrent une baisse des marges. Les effectifs se maintiennent, mais le recours aux contrats courts est limité, excepté dans le gros œuvre.

Une embellie est attendue pour 2021, avec un renforcement des effectifs permanents et intérimaires. La profitabilité devrait augmenter dans 40 % des entreprises.

En 2020 dans le Grand Est, l'activité globale se replie de 9,6 % dans la construction, par rapport à une année 2019 fréquemment qualifiée d'exceptionnelle. La branche du bâtiment connaît une évolution similaire à celle des travaux publics, avec une contraction de la production, variant de - 8,8 % à - 9,8 %, qui affecte défavorablement la rentabilité.

Si les effectifs intérimaires fléchissent sensiblement (- 13,6 %), le personnel permanent est majoritairement préservé. Le gros œuvre, à travers les travaux de maçonnerie, recourt davantage à l'intérim (+ 2,3 %) pour maintenir ses effectifs, malgré une production en recul de 11,0 %. Les autres secteurs répercutent très partiellement le resserrement des chantiers (- 9 %) sur le personnel. Ainsi, le second œuvre réduit la force de travail de 1,7 %, à travers une sollicitation nettement limitée aux emplois temporaires (- 16,7 %), alors que les travaux publics recrutent des salariés au détriment du recours aux contrats courts (- 17,7 %). Les investissements progressent (+ 6,8 %), surtout dans les travaux publics et le gros œuvre, tandis que la rentabilité se dégrade dans la moitié des entreprises.

Les dirigeants, pour contrer la baisse des carnets de commandes, diminuent les prix des devis. La vive concurrence affecte ainsi le niveau des marges, essentiellement dans les travaux publics, où 70 % des entreprises enregistrent une baisse des marges.

Perspectives d'activité favorables pour 2021

Pour 2021, une embellie est attendue, tout en restant en deçà de l'année de référence (2019). Quelques recrutements seraient associés à ce redéploiement, voire un recours à l'intérim. Les investissements, *a contrario*, baisseraient de 4 %. Un rebond d'activité (+ 6,6 %) est attendu en 2021, pour l'ensemble de la construction. Comme dans l'industrie et les services marchands, ce redressement resterait en deçà des standards. La production augmenterait de 7,8 % dans le bâtiment, et celle des travaux publics de 2,9 %. Les dirigeants envisagent de renforcer légèrement leurs effectifs (+ 1,3 %) pour accompagner cette évolution, en mettant

l'accent sur le personnel permanent. Seul le second œuvre prévoit une légère progression du nombre d'intérimaires (+ 1,7 %).

Les budgets d'investissements sont revus à la baisse en 2021, hormis ceux du second œuvre qui semblent croissants, en raison de quelques projets immobiliers importants dans la région.

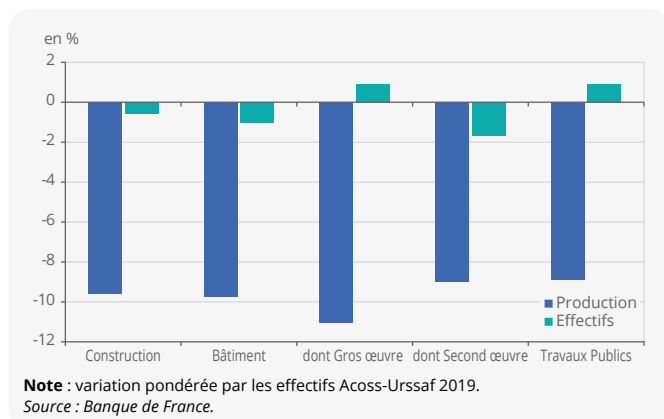
Les dirigeants tablent majoritairement sur un maintien de la rentabilité en 2021. Pour autant, la profitabilité devrait augmenter dans 40 % des entreprises, sans que les marges n'atteignent, dans la plupart des cas, les réalisations de 2019. Dans le segment du gros œuvre, les marges continueraient de se dégrader. ●

Auteurs :

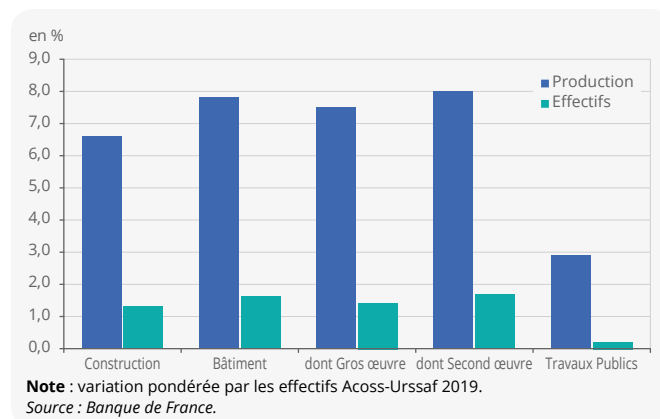
Claude Rivat et Karim Messaoui, Banque de France

Résultats issus de l'échantillon construction de l'Enquête Régionale Bilans et Perspectives Grand Est de la Banque de France

► 1. Variation de la production et des effectifs entre 2019 et 2020 par secteur du BTP dans le Grand Est



► 2. Prévisions 2021 de la production et des effectifs par secteur du BTP dans le Grand Est



La crise sanitaire touche tous les secteurs de la construction

Le recul de l'activité de l'année 2020 lié à la crise sanitaire affecte tous les secteurs de la construction du Grand Est, comme en France. Dans la région, la construction neuve de logements, la commercialisation des logements neufs et la construction des locaux d'activités atteignent des niveaux historiquement bas par rapport à ces quinze dernières années. Cette situation résulte en particulier des fortes baisses intervenues lors du premier confinement entre mi-mars et mi-mai 2020.

Avec 21 400 logements commencés en 2020, les mises en chantier sont en recul de 8 % par rapport à 2019 dans le Grand Est. Cette diminution est équivalente à celle observée en France, alors que le rythme était moins favorable ces dernières années dans la région : entre 2014 et 2019, l'évolution annuelle moyenne y était légèrement positive, de 1 %, soit 2 points de moins qu'au niveau national. Le nombre de logements autorisés à la construction dans le Grand Est chute encore plus fortement. Avec 24 600 logements en 2020, la baisse est de 14 %, identique à celle de la France. Comme pour les mises en chantier, l'évolution annuelle moyenne sur les cinq années précédentes était moindre dans la région (+ 1 %) qu'au niveau national (+ 3 %). La crise sanitaire a fortement influé sur l'activité de construction, en particulier durant le premier confinement. En effet, au 2^e trimestre 2020, les mises en chantier de logements dans le Grand Est ont été réduites d'un tiers par rapport au même trimestre de l'année précédente. Sur la même période, les autorisations ont chuté encore plus fortement.

Les mises en chantier dans le Grand Est sont à leur plus bas niveau depuis quinze ans. Cependant, malgré la crise sanitaire, conjuguée à une année d'élections municipales durant laquelle plus classiquement la construction de logements tend à être moindre, le nombre de mises en chantier demeure proche de celui du cycle précédent d'élections en 2014 (22 200 logements). Cette baisse en 2020 a été de moindre ampleur que lors de la crise économique de 2008-2009 (- 17 % en moyenne sur les deux années).

L'évolution de la construction est très hétérogène entre les départements. Dans trois départements, la baisse est forte à la fois pour les mises en chantier et pour les autorisations. En effet, les mises

en chantier chutent dans les Ardennes (- 20 %), la Marne (- 26 %) et la Meurthe-et-Moselle (- 36 %). La Marne avait pourtant connu la plus forte progression sur la période 2014-2019. Dans les Ardennes et la Marne, la baisse est plus marquée pour les autorisations que pour les mises en chantier (respectivement - 34 % et - 44 %) alors qu'elle est équivalente en Meurthe-et-Moselle (- 37 %). Sur la période 2014-2019, les autorisations étaient en hausse dans ces trois départements. En Moselle, les mises en chantier se maintiennent (- 2 %) et les autorisations régressent légèrement (- 4 %). Dans le Bas-Rhin, seul département où les autorisations baissent sur la période 2014-2019, les mises en chantier et les autorisations se contractent de respectivement 8 % et 5 %. Les mises en chantier diminuent très fortement en Meuse (- 23 %) alors que les autorisations résistent (- 1 %).

La situation est plus favorable qu'en moyenne régionale dans les autres départements. Dans le Haut-Rhin, les mises en chantier progressent (+ 15 %), au contraire des autorisations (- 16 %), après avoir connu la croissance annuelle moyenne la plus élevée des départements de la région entre 2014 et 2019. Dans l'Aube et les Vosges, les mises en chantier résistent avec - 2 % et - 3 % alors que les autorisations sont orientées à la hausse (respectivement + 11 % et + 5 %). La Haute-Marne se démarque avec un niveau très élevé des mises en chantier et des autorisations, nettement supérieur à la moyenne 2014-2019.

Une diminution plus marquée des autorisations de logements collectifs et en résidence

Dans le Grand Est, le secteur du collectif et des résidences contribue fortement à la baisse de la construction de logements. Avec 55 % des logements autorisés en

2020, la diminution des autorisations est de 20 % par rapport à 2019 alors que les mises en chantier se contractent de 7 %. Le secteur de l'individuel résiste mieux, avec - 5 % pour les autorisations, mais les mises en chantier régressent de 9 %.

Le recul plus important du secteur du collectif se constate également en France. Les mises en chantier dans l'individuel comme dans le collectif y baissent de manière identique. Les autorisations de logements individuels y diminuent, eux, deux fois plus (- 10 %) que dans la région, mais moins que les logements collectifs et en résidence (- 17 %).

Avec 7 000 maisons commencées, l'individuel pur se replie de 9 % par rapport à 2019. Celui des autorisations est moins marqué (- 5 %). Elle est plus importante en France (- 9 %). Dans l'individuel groupé, la baisse est très marquée pour les mises en chantier, avec - 10 %, et plus élevée qu'au niveau national (- 7 %). Elle est moindre pour les autorisations, avec - 3 % et nettement en deçà de la France (- 12 %).

Les ventes et les mises sur le marché d'appartements neufs chutent alors que les prix s'élèvent

En 2020, 6 030 appartements ou maisons neufs issus de permis de cinq logements et plus sont vendus dans le Grand Est, soit une diminution de 25 % par rapport à 2019, quasi équivalente à celle de la France (- 24 %). Dans le même temps, les mises sur le marché reculent plus fortement, de 34 % et de manière plus accentuée qu'au niveau national (- 27 %). Le stock d'appartements et de maisons neuves issus de permis de cinq logements et plus disponibles à la fin de l'année 2020 régresse de 5 %.

La crise sanitaire a particulièrement affecté les ventes et les mises en vente durant

le premier confinement. Au 2^e trimestre 2020, les réservations de logements sur le territoire du Grand Est ont été réduites de moitié par rapport au 2^e trimestre 2019. Le repli des ventes a été plus prononcé dans la région qu'en France.

Malgré cette forte baisse, sur l'année, les ventes ou réservations de logements neufs issus de permis de cinq logements et plus demeurent à un niveau relativement élevé par rapport à 2019. Les niveaux les plus bas ont été atteints en 2008 suite à la crise financière, puis en 2012 et en 2014. En revanche, les mises en vente d'appartements ou de maisons neufs sont les plus bas atteints depuis les années 2008 et 2009. Les stocks de logements neufs disponibles demeurent à un niveau élevé en 2020.

La majeure partie de la commercialisation de logements neufs issus de permis de cinq logements et plus sont des appartements. En 2020, 5 480 appartements neufs sont vendus ou réservés dans le Grand Est, soit une diminution de 24 % par rapport à 2019, comme en France. L'Eurométropole connaît la baisse la plus importante, de 33 %, après une hausse de 6 % en 2019. Un peu moins d'un tiers des ventes de logements de la région ont lieu dans l'Eurométropole. Après avoir augmenté en 2019, les réservations d'appartements sont également en déclin dans les agglomérations de Nancy (- 31 %),

de Metz (- 28 %), de Reims (- 23 %) et de Saint-Louis (- 17 %). Elles diminuent moins fortement dans les agglomérations de Thionville (- 9 %) et de Haguenau (- 6 %). Dans celle de Mulhouse, la baisse est plus forte en 2020 qu'en 2019 (de - 11 % à - 20 %). Colmar est la seule grande agglomération de la région à connaître une augmentation de ses réservations d'appartements (+ 20 %) après la chute de 2019 (- 65 %).

Le prix moyen au mètre carré des appartements est en hausse de 3,3 % par rapport à 2019, soit le double du niveau national (+ 1,7 %) et s'établit à 3 470 €. Les nouveaux programmes d'appartements mis sur le marché reculent plus fortement qu'en France (- 38 % contre - 30 %). Le stock d'appartements disponibles à la fin de l'année 2020 diminue de 7 %, comme au niveau national.

Un fléchissement important des surfaces autorisées de locaux d'activités

En 2020, selon le décompte provisoire des enregistrements des permis délivrés et des déclarations d'ouverture de chantier transmises par les maîtres d'ouvrages aux centres instructeurs, les surfaces de plancher des locaux d'activités autorisés diminuent de 19 % en 2020, moins qu'en France (- 23 %). Sur la période 2014-2019, l'évolution annuelle moyenne des

surfaces de locaux d'activités autorisés est en hausse de 3 %, soit 2 points de moins qu'au niveau national. Comme pour la France, le niveau le plus bas des surfaces de plancher autorisés est atteint en 2020, mais demeure proche de celui de 2014.

La baisse est forte dans les secteurs les plus importants : l'agriculture, les entrepôts, les services publics, les bureaux et l'industrie, qui représentent au total 80 % des surfaces autorisées. Elle est la plus marquée dans les deux derniers secteurs (respectivement - 39 % et - 30 %).

Auteur :

Brigitte Ziegler, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Grand Est)

Avertissement

Les estimations des mises en chantier de logements sont plus fragiles qu'habituellement du fait des perturbations de l'activité et de la collecte des données dans la base Sit@del2 liées à la crise sanitaire (cf. **SDES, Stat Info n°359, avril 2021**). Dans ce contexte, les estimations des mises en chantier présentées durant cette période peuvent donner lieu à des révisions plus importantes qu'avant la crise sanitaire.

► 1. Construction autorisée de logements par département (en %)

	Logements en 2020 (nombre)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹
Ardennes	500	- 34,1	2,8
Aube	1 700	10,5	5,9
Marne	2 000	- 43,7	5,5
Haute-Marne	400	58,9	- 0,2
Meurthe-et-Moselle	2 000	- 37,1	2,8
Meuse	200	- 1,2	- 4,0
Moselle	5 700	- 3,7	5,0
Bas-Rhin	7 000	- 5,0	- 6,3
Haut-Rhin	4 000	- 16,1	9,2
Vosges	1 100	4,7	4,5
Grand Est	24 600	- 13,9	1,5
France hors Mayotte	386 800	- 13,9	3,3

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période concernée.

Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, les totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

► 2. Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

	Grand Est			France entière	
	Surfaces autorisées en 2020 (milliers de m ²)	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹	Évolution 2020/2019	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹
Artisanat	163	8,4	3,9	- 8,0	5,7
Bureaux	201	- 38,9	4,2	- 25,2	10,3
Commerce	275	- 1,2	0,6	- 21,2	0,3
Entrepôt	436	- 12,5	11,2	- 32,9	14,0
Exploitation agricole ou forestière	585	- 16,3	0,8	- 19,1	- 0,2
Hébergement hôtelier	31	- 63,9	12,6	- 21,1	11,4
Industrie	275	- 29,4	8,2	- 20,7	5,9
Service public ou d'intérêt collectif	305	- 17,0	- 2,9	- 22,1	1,8
Ensemble	2 270	- 18,8	3,4	- 23,3	5,1

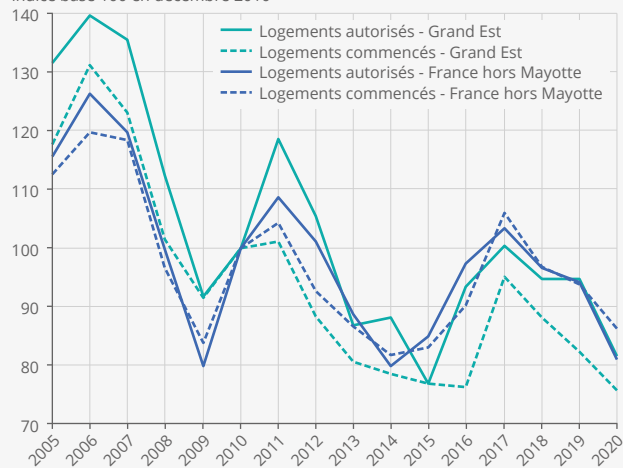
¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période concernée.

Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

► 3. Évolution de la construction de logements

indice base 100 en décembre 2010



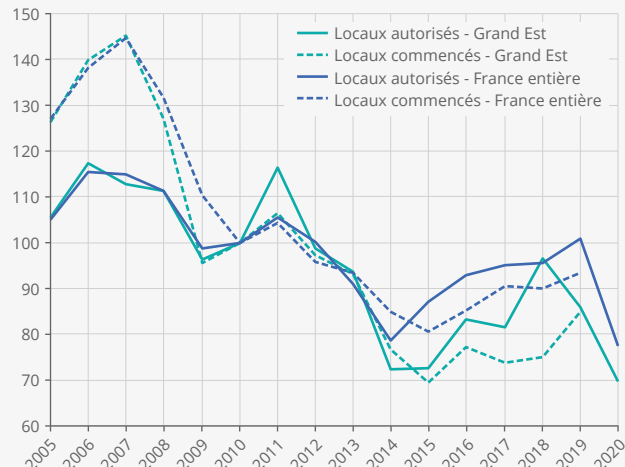
Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle.

Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

► 4. Évolution de la construction de locaux non résidentiels

indice base 100 en 2010

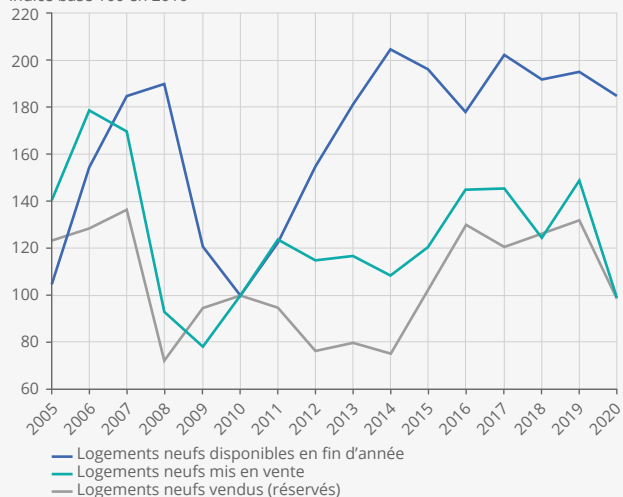


Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2021.

► 5. Évolution de la commercialisation de logements neufs

indice base 100 en 2010



Note : données 2020 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

Chute de 50 % de la fréquentation hôtelière

La crise sanitaire a profondément marqué le secteur de l'hébergement touristique en 2020. Son évolution en dents de scie a eu des effets directs sur l'ouverture et la fréquentation des hébergements touristiques du Grand Est. Avec 6,9 millions de nuitées, la fréquentation hôtelière n'atteint pas la moitié de celle de 2019. L'année est très mauvaise pour les hébergements touristiques marchands, malgré l'embellie estivale. Le recul s'est limité dans cette période à 30 % de la fréquentation de l'année précédente dans l'hôtellerie classique et dans les AHCT (Autres hébergements collectifs touristiques) et à 19 % dans l'hôtellerie de plein air.

En 2019, près de deux tiers de la fréquentation touristique totale dans le Grand Est étaient des nuitées hôtelières. En 2020, elles n'atteignent que 6,9 millions de nuitées, soit une chute de la fréquentation de 52,4 % par rapport à l'année précédente. Cette contraction est légèrement supérieure à celle enregistrée en France métropolitaine (- 51,5 %), mais c'est aussi la plus forte baisse régionale en France de province (entre - 39 % et - 46 % pour les autres régions). L'Île-de-France, qui concentre habituellement un tiers des nuitées hôtelières, est en effet particulièrement affectée (- 65 %), notamment à cause de la désaffection des touristes non résidents et de la chute de la clientèle d'affaires.

La fréquentation hôtelière rechute après un rebond estival

La dynamique prometteuse du début d'année 2020 (+ 1 % en janvier et + 4 % en février par rapport aux mêmes mois de l'année 2019) a été brisée par la crise sanitaire aiguë du Covid-19 et le premier confinement de mi-mars à mi-mai. Les restrictions de déplacements concernent tout le mois d'avril et seul un quart des hôtels sont ouverts avec 22 % des chambres offertes occupées durant ce mois. La fréquentation hôtelière y atteint un point bas avec un effondrement des nuitées hôtelières de 92 %. Le déconfinement et l'arrivée des beaux jours marquent la reprise de la fréquentation touristique. En juillet, puis août, plus de neuf hôtels sur dix sont ouverts, mais le taux d'occupation dépasse à peine la moitié de la capacité offerte (50 % et 53 %) et la fréquentation n'atteint respectivement que 66 % et 73 % de celle de l'année précédente. La résurgence de l'épidémie à l'automne pointe le début d'une rechute. Si en octobre, 96 % des

hôtels régionaux sont ouverts, leur taux d'occupation diminue à 39 % et les nuitées baissent de 44 %. Lors du deuxième confinement en novembre et décembre, six hôtels sur dix restent ouverts, mais les nuitées chutent de 76 %, le taux d'occupation devenant très faible (27 % et 28 % respectivement). La persistance de la crise sanitaire affecte encore l'activité touristique en début d'année 2021 avec des nuitées hôtelières en retrait de 60 % en janvier et février comparées à l'année précédente, les taux d'ouverture et d'occupation ne progressant que très faiblement (+ 3 points entre décembre et février).

Les hôtels économiques moins touchés que les hôtels haut de gamme

L'incidence de la crise sanitaire a été inégale sur les hôtels haut de gamme (de 3 à 5 étoiles) et les hôtels économiques (1 ou 2 étoiles et non classés). À partir d'avril, qui correspond au premier mois entièrement confiné et avec de très fortes restrictions des déplacements internationaux, et pendant tout le deuxième trimestre, les hôtels haut de gamme souffrent davantage ; leur fréquentation chute de 88 % contre une baisse de 76 % pour les hôtels économiques. Mais contrairement à la situation nationale, pendant les mois d'été de juillet à septembre, la fréquentation régionale se redresse davantage dans l'hôtellerie haut de gamme que dans l'hôtellerie économique (- 31 % par rapport à - 36 %). Au dernier trimestre, les hôtels haut de gamme sont à nouveau davantage à la peine que les économiques (- 69 % et - 60 %).

Forte baisse de la fréquentation hôtelière dans les départements alsaciens

Si la baisse de fréquentation n'est pas homogène au cours de l'année, elle ne l'est pas non plus dans les différents territoires, tant au niveau national qu'au niveau régional. Les zones rurales et le littoral sont moins touchés que l'Île-de-France ou les zones urbaines de province. Sur l'ensemble de l'année, les départements alsaciens font partie des dix départements de France métropolitaine où la fréquentation hôtelière pâtit le plus de la crise sanitaire. Les hôtels alsaciens qui accueillaient en 2019 plus de la moitié de la clientèle régionale en nombre de nuitées, accusent une chute de la fréquentation de 60 % en 2020. Les Vosges (- 37 %), la Haute-Marne (- 38 %), l'Aube et la Meurthe et Moselle (- 42 %) s'en sortent mieux. Les annulations des sessions du Parlement européen, déplacées à Bruxelles depuis le début de la crise sanitaire, ainsi que celles de nombreux marchés de Noël en Alsace, attirant habituellement beaucoup de touristes, ont certainement contribué à une plus grande désaffection des hôtels alsaciens, affaiblissant ainsi toute la fréquentation hôtelière régionale.

Embellie estivale entre les deux vagues épidémiques

Après le premier confinement, la reprise de l'activité touristique est amorcée dès le mois de juin et reste sensible durant les mois d'été. La résurgence de la crise sanitaire, puis le confinement mis en place fin octobre, ont brisé la perspective d'un retour rapide à une situation d'avant-crise. Avec 2,9 millions de nuitées aux mois de juillet, août et septembre, la fréquentation hôtelière dans le Grand Est ne baisse que

d'un tiers par rapport à la même période de l'année précédente. Si les départements des Vosges et de l'Aube approchent la fréquentation de l'année précédente (- 6 % et - 13 %), le Bas-Rhin et le Haut-Rhin restent fortement touchés par la crise au troisième trimestre (- 45 % et - 38 %). Du fait des restrictions et incertitudes sur les déplacements internationaux, les touristes résidents privilégient l'Hexagone comme destination de leurs vacances d'été et à l'inverse, les non-résidents sont beaucoup moins nombreux à venir en France. Dans le Grand Est, la baisse des touristes résidents n'est que de 20 % sur le trimestre, quand elle dépasse la moitié pour la clientèle non résidente. Dans les Vosges, la clientèle résidente est plus nombreuse à venir qu'en été de

l'année précédente (+ 4 %). Elle n'est en retrait que de 2 % dans l'Aube, mais en baisse marquée de plus de 20 % dans cinq départements (Bas-Rhin, Meuse, Moselle, Ardennes et Haut-Rhin). Avec 29 milliers de nuitées dans le Grand Est, la clientèle non résidente hors Europe (Amérique et reste du monde, dont Chine, Japon...) a été divisée par dix en été.

Durant l'été, l'hôtellerie de plein air s'en sort mieux que les autres types d'hébergement

De juillet à septembre, les campings du Grand Est totalisent 1,8 million de nuitées, en repli de 19 % par rapport à l'été 2019 (- 16 % en France métropolitaine).

L'évolution de la fréquentation entre touristes résidents et non résidents est moins marquée que dans l'hôtellerie classique. Celle des premiers diminue de 11 %, alors qu'elle ne baisse que de 26 % pour les seconds (- 5 % et - 42 % en France métropolitaine).

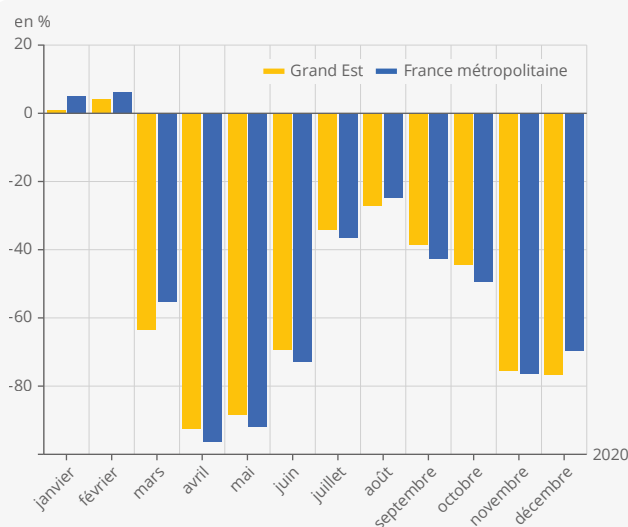
Durant cette même période, les AHCT enregistrent 1,0 million de nuitées dans le Grand Est, en baisse de 30 % comparé à l'année précédente (- 21 % en France métropolitaine). Comme pour les hôtels, les nuitées des touristes résidents dans ce type d'hébergement diminuent nettement moins (- 19 %) que celles des non-résidents (- 55 %).

Auteur :
Florent Isel, Insee

Avertissement

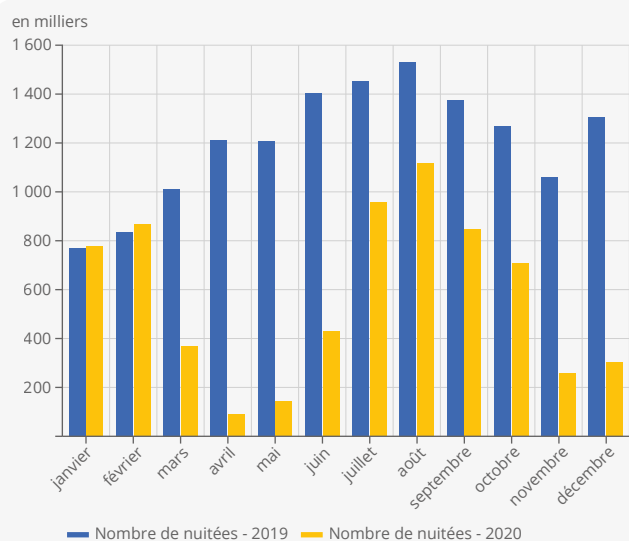
L'enquête mensuelle de fréquentation touristique habituellement conduite par l'Insee a été suspendue en mars compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19. En avril, mai et juin 2020, du fait du premier confinement, les enquêtes de fréquentation touristique ont été réalisées en mode allégé. Ce mode d'enquête a été reconduit en novembre et décembre à la suite du deuxième confinement intervenu fin octobre. Dans ce cadre, seules les informations portant sur la capacité d'accueil et sur le nombre total de nuitées dans les hôtels ont été collectées. Les questions sur le pays de provenance de la clientèle (résidente versus non-résidente) et le motif de séjour (de loisir versus professionnel) ne sont plus posées.

► 1. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels par rapport au même mois de 2019



Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 2. Nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2019 et 2020 selon les mois



Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 3. Nombre de nuitées dans les hôtels par département en juillet, août et septembre (3^e trimestre – T3)

	Nombre de nuitées dans les hôtels en juillet, août et septembre (T3)			en %
	2020 T3 (milliers)	Évolution 2020 T3/2019 T3	Évolution annuelle moyenne 2019 T3/2014 T3 (1)	Part de nuitées effectuées en juillet, août et septembre (T3) par une clientèle non résidente
Ardennes	67	- 25,0	- 0,6	23,7
Aube	214	- 13,4	1,6	21,1
Marne	362	- 28,3	- 0,2	35,5
Haute-Marne	80	- 18,6	- 4,7	24,4
Meurthe-et-Moselle	227	- 21,5	- 1,0	28,2
Meuse	54	- 30,9	- 0,4	22,5
Moselle	346	- 32,4	2,3	22,2
Bas-Rhin	705	- 45,5	3,2	30,8
Haut-Rhin	592	- 38,3	0,6	35,4
Vosges	273	- 5,5	0,7	17,2
Grand Est	2 920	- 33,0	1,2	28,6
France entière	45 960	- 34,1	1,1	16,4

1 : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même lors des troisièmes trimestres de chaque année de la période considérée.
Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 4. Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2020 (milliers)		Évolution 2020/2019 (%)	
	Grand Est	France métropolitaine	Grand Est	France métropolitaine
1-2 étoiles	1 791	25 460	-46,1	-46,3
3 étoiles	2 535	40 192	-52,3	-50,2
4-5 étoiles	1 353	24 095	-56,3	-59,1
Non classés	1 189	14 437	-56,2	-47,7
Total	6 867	104 184	-52,4	-51,5

Note : données définitives.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

Le transport de passagers en forte baisse, le fret résiste

En 2020, la crise sanitaire affecte beaucoup plus le transport de passagers que le transport de marchandises.

Le fret fluvial diminue mais demeure supérieur au niveau de 2018, particulièrement bas suite aux épisodes de basses eaux. Le trafic aérien de passagers est le secteur le plus durement touché du fait des restrictions des déplacements pendant l'année : l'activité a été quasiment à l'arrêt durant les deux confinements. Le fret lié à l'activité des aéroports a mieux résisté dans la région.

Les immatriculations de véhicules neufs sont en forte diminution dans le Grand Est, comme au niveau national.

Baisse du trafic fluvial, qui retrouve un niveau proche de 2018

En 2020, l'activité de chargement et de déchargement de marchandises dans les ports fluviaux du Grand Est diminue de 13 % par rapport à l'année précédente. Ce recul fait suite à une forte hausse en 2019 (22 %), qui venait compenser une forte baisse en 2018 (- 15 %). L'année 2018 avait été marquée par un phénomène exceptionnel de basses eaux qui avait fortement touché l'activité sur les bassins rhénan et mosellan.

En 2020, 18,7 millions de tonnes de marchandises transitent par les plate-formes de la région, soit 2,8 millions de moins qu'en 2019, mais elles demeurent plus élevées de 1,1 million par rapport à 2018.

Les minéraux bruts et matériaux de construction sont en diminution de 13 %, avec 6,5 millions de tonnes transportées en 2020. Les produits agricoles et les denrées alimentaires et fourrages sont en baisse de 12 %, avec 5,9 millions de tonnes transportées, suite notamment à la mauvaise récolte céréalière liée aux épisodes de sécheresse. Ces deux secteurs représentent les deux tiers des marchandises transportées. Le recul est plus important dans les autres secteurs : les produits métallurgiques (- 33 %), les combustibles minéraux (- 27 %) et les engrais et produits chimiques (- 21 %). Seuls les machines, véhicules et transactions (5 % des marchandises transportées) résistent.

Le trafic fluvial des ports rhénans concentre 11,6 millions de tonnes de marchandises transportées en 2020, en recul de 11 % après une augmentation de 22 % en 2019 faisant suite à une baisse de 20 % en 2018. La diminution pour les minéraux bruts et matériaux de construction (- 14 %) est

proche de la moyenne régionale alors qu'elle est moindre pour les produits agricoles et les denrées alimentaires et fourrages (- 7 %). Ces deux secteurs représentent 60 % des marchandises transportées dans les ports rhénans. Les baisses les plus importantes concernent les engrais et produits chimiques (- 27 %) et les produits métallurgiques (- 23 %). Pour le premier secteur, le recul est particulièrement important pour le port de Mulhouse (- 36 %), qui représente près des deux tiers des marchandises du secteur transportées dans les ports rhénans. Le trafic fluvial du Port Autonome de Strasbourg (PAS) s'établit à 6,8 millions de tonnes de marchandises en 2020. La baisse durant cette année de crise sanitaire est de 10 %, nettement moindre que durant l'épisode de basses eaux du Rhin de 2018 (- 26 %).

En 2020, 7,1 millions de tonnes de marchandises sont transportées dans les autres ports de la région, soit une diminution plus importante que pour les ports rhénans (- 16 %), après une progression de 21 % en 2019 (- 8 % en 2018).

La baisse est plus marquée que pour les ports rhénans pour les produits agricoles et les denrées alimentaires et fourrages : - 16 %, avec 3,2 millions de tonnes transportées. Elle est en partie compensée par une moindre diminution des minéraux bruts et matériaux de construction, de 11 % avec 2,2 millions de tonnes transportées en 2020.

En 2020, le transport de conteneurs augmente légèrement dans les ports de la région, avec 1 100 EVP (Équivalent vingt pieds, unité de mesure des conteneurs) de plus qu'en 2019. Le transport de conteneurs s'accroît de 4 % pour le Port Autonome de Strasbourg et atteint

80 190 EVP. Cependant, il reste inférieur aux volumes enregistrés en 2017, avec 27 000 EVP de moins. Il recule moins fortement au port de Mulhouse (- 4 %) où il atteint 27 400 EVP.

Chute importante du trafic aérien de passagers, mais nettement moindre pour l'activité de fret

En 2020, le trafic dans les aéroports de la région s'établit à 3,2 millions de passagers, soit une chute de 70 % par rapport à l'année précédente (7,5 millions) et proche de la baisse constatée au niveau national (- 68 %). Il s'agit du niveau le plus bas sur ces dix dernières années. Il augmentait de 6 % par an en moyenne sur les cinq années précédentes. Les mesures de confinement et de restrictions des déplacements ont fait drastiquement chuter le nombre de passagers, quasi nul durant les mois d'avril à juin 2020.

La fréquentation des lignes internationales représente les trois quarts du trafic et est plus affectée, avec une chute de 72 % en 2020 contre une hausse moyenne de 7 % par an entre 2014 et 2019. La baisse est moindre pour les lignes nationales (- 60 %), alors que ces dernières étaient moins dynamiques les années passées (+ 2 %). Le nombre de passagers qui empruntent des lignes à bas coût diminue de 68 %, après une hausse de 8 % l'année précédente. Ils représentent 7 passagers sur 10 transportés.

En 2020, l'EuroAirport a accueilli 2,6 millions de passagers, soit une baisse de 71 % du trafic alors que l'année 2019 représentait une année record avec 9,1 millions de passagers. Selon l'EuroAirport, le trafic a chuté de plus de 97 % durant les mois d'avril à juin, mois les plus touchés par les restrictions

de voyage. Le trafic a repris à l'été, en particulier en août, avec 40 % du trafic d'août 2019. En novembre, une nouvelle diminution significative du trafic est constatée, avec une baisse de 87 % par rapport à l'année précédente : ce mois s'inscrit traditionnellement dans la période la plus calme à l'aéroport, accentuée par la seconde vague de la pandémie.

L'aéroport de Strasbourg-Entzheim a accueilli 514 000 passagers, soit une baisse de 60 % par rapport à l'année précédente, avec notamment une fermeture de trois mois. Pour Lorraine Aéroport, la fréquentation chute de 85 % pour tomber à 39 000 passagers. Elle est en baisse de 54 % pour l'aéroport de Paris-Vatry, avec 37 000 passagers en 2020.

Les activités de fret des aéroports ont été moins affectées que le transport de passagers en 2020. Elles s'élèvent à 121 200 tonnes dans les aéroports de la région et diminuent de 5 % après avoir augmenté de 8 % en 2019. Elles comprennent le fret avionné, qui représente 63 % du fret en 2020 et est constitué des marchandises transportées par voie aérienne, et le fret camionné, qui en représente 37 % et est transporté par voie terrestre.

L'activité de fret a légèrement augmenté à l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg, passant de 106 000 à 108 500 tonnes.

Le fret avionné s'y élève à 64 400 tonnes en 2020, en augmentation de 4,7 % par rapport à 2019. Selon l'EuroAirport, l'activité de fret a permis non seulement de maintenir les exportations, mais aussi l'importation de matériel médical et d'équipements de protection individuels tels que les masques. L'activité a fortement augmenté à l'aéroport de Paris- Vatry, passant de 2 900 tonnes en 2019 à

12 700 tonnes en 2020, notamment avec l'importation de masques et autres matériels médicaux. Elle est quasi nulle à l'aéroport d'Entzheim.

Fort recul des immatriculations de voitures neuves en 2020

En 2020, 163 300 immatriculations de véhicules neufs ont été enregistrées dans la région, soit une chute de 23,2 % par rapport à 2019, après une légère progression sur la période précédente (+ 1,4 %). La même chute est constatée au niveau national.

Avec moins de 128 200 enregistrements en 2020, les immatriculations de véhicules particuliers, reculent de 25,3 %. C'est le niveau le plus bas atteint depuis 2013, après une progression continue depuis 2014. Les immatriculations de véhicules à essence, d'une part, et diesel, d'autre part, reculent de respectivement 39 % et 36 %. À l'inverse, les voitures électriques et hybrides progressent fortement, de 183 % et de 108 %. Leurs ventes sont soutenues par la prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule peu polluant et par le bonus écologique. Elles représentent 21 % de l'ensemble des immatriculations en 2020, contre 7 % en 2019. L'enregistrement des poids lourds est en baisse, avec - 24,6 %.

Une moindre présence des voitures les plus polluantes

Au 1^{er} janvier 2020, 3,3 millions de voitures sont en circulation (*définitions et méthodologie*) dans le Grand Est, en légère progression (+ 1 %). Les voitures les moins polluantes, éligibles à la vignette Crit'air « zéro émission », sont encore très rares dans le parc (0,3 %). La part des voitures éligibles à la vignette Crit'air 1 s'est accrue, représentant 21 % des voitures en circulation contre 18 % en 2019. Ce sont

exclusivement des véhicules à essence ou des hybrides rechargeables immatriculés après le 31 décembre 2010. Les voitures relevant de la vignette Crit'air 2 sont les plus nombreuses dans le parc : 36 % des voitures contre 34 % en 2019. Elles sont suivies des Crit'air 3 : 26 % contre 28 % en 2019. Les voitures les plus polluantes, de catégorie Crit'air 5 ou non éligibles à une vignette Crit'air, constituent 6 % du parc en 2020, soit 2 points de moins que l'année précédente. Il s'agit de voitures anciennes : diesel immatriculées avant le 1^{er} janvier 2001 ou essence avant le 1^{er} janvier 1997.

Dans le Grand Est, trois territoires se sont engagés dans une démarche de zone à faibles émissions (ZFE, *définitions et méthodologie*) : l'Eurométropole de Strasbourg, le Grand Reims et la métropole du Grand Nancy. Sur les 525 000 voitures particulières potentiellement concernées par la mise en place d'une ZFE dans la région, 27 % relèvent des vignettes Crit'air « zéro émission » ou Crit'air 1. Les voitures les plus polluantes, classées Crit'air 5 ou non éligibles à une vignette Crit'air, représentent un peu plus de 6 % du parc de ces territoires. ●

Auteur :

Brigitte Ziegler, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Grand Est)

Avertissement

Les données sur le Transport Routier de Marchandises relatives à l'année 2020 produites par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce bilan économique.

► 1. Immatriculation de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers ¹		Véhicules industriels à moteur		Ensemble immatriculations ²	
	2020 (nbre)	Évolution 2020 /2019 (%)	2020 (nbre)	Évolution 2020 /2019 (%)	2020 (nbre)	Évolution 2020 /2019 (%)	2020 (nbre)	Évolution 2020 /2019 (%)
Ardennes	5 485	-25,4	1 209	-18,5	169	-41,1	6 876	-24,8
Aube	5 710	-22,7	1 733	-13,0	218	-28,5	7 675	-21,1
Marne	14 624	-21,9	4 384	-12,2	693	-33,5	19 716	-20,4
Haute-Marne	3 347	-27,5	827	-5,3	185	-23,6	4 359	-24,0
Meurthe-et-Moselle	16 348	-22,4	4 752	-9,6	357	-8,9	21 526	-19,7
Meuse	3 452	-23,6	861	-16,2	89	-21,9	4 402	-22,3
Moselle	23 911	-24,1	4 391	-17,1	545	-19,6	28 920	-22,9
Bas-Rhin	28 625	-28,5	6 247	-9,2	623	-23,6	35 678	-25,4
Haut-Rhin	18 362	-28,9	3 661	-23,1	360	-49,7	22 437	-28,4
Vosges	8 313	-21,6	2 517	-6,6	903	-0,3	11 760	-17,3
Grand Est	128 177	-25,3	30 582	-13,3	4 142	-24,6	163 349	-23,2
France entière	1 684 697	-24,8	410 020	-15,6	43 877	-23,2	2 144 937	-23,1

Note : données brutes.

¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

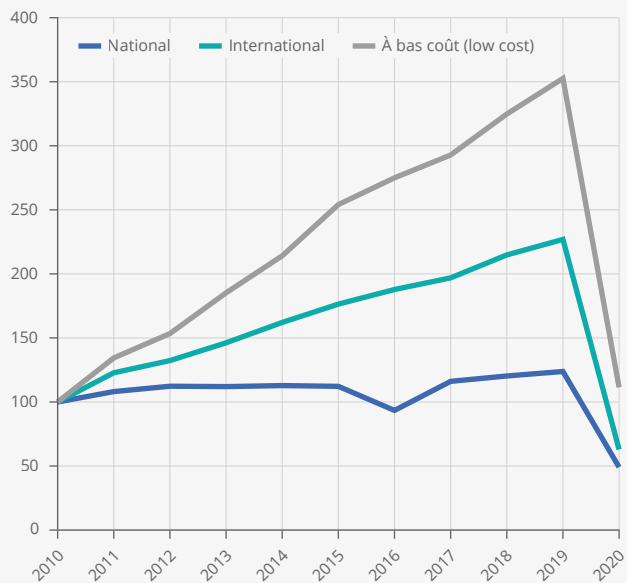
² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

³ : y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, Rsver.

► 2. Évolution du nombre de passagers des aéroports - Grand Est

indice base 100 en 2010



Source : Union des aéroports français.

► 3. Chargement et déchargement dans les ports fluviaux du Grand Est

	2019 (en tonnes)	2020 (en tonnes)	Évolution 2020/2019 (en %)
Minéraux bruts, matériaux de construction	7 425 526	6 478 109	-13 %
Produits Agricoles + Denrées alimentaires, Fourrages	6 738 386	5 903 005	-12 %
Produits Pétroliers	2 387 686	2 261 905	-5 %
Engrais et produits chimiques	1 772 627	1 393 747	-21 %
Machines, véhicules, transactions	979 649	983 654	0 %
Produits métallurgiques	1 280 114	853 551	-33 %
Minerais, Déchets pour la métallurgie	588 555	584 973	-1 %
Combustibles minéraux	380 051	277 505	-27 %
Total	21 552 594	18 736 449	-13 %

Source : Voies Navigables de France.

► Définition et méthodologie :

Les **parcs roulants** sont définis comme l'ensemble des véhicules immatriculés au 1er janvier 2020, à jour vis-à-vis de leur contrôle technique.

Les données commentées dans cet article concernent les voitures particulières.

Lien vers le site du SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/382-millions-de-voitures-en-circulation-en-france?rubrique=58&dossier=13477>

Une **zone à faibles émissions (ZFE)** est un territoire dans lequel est instaurée une interdiction d'accès, le cas échéant sur des plages horaires déterminées, pour des catégories de véhicules ne répondant pas à certaines normes d'émission.

Lien vers le site du SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-de-vehicules-selon-leur-categorie-critair-dans-les-zones-faibles-emissions-zfe>

Activité partielle (chômage partiel)

L'activité partielle est un dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi, tout en assurant une indemnisation pour compenser tout ou partie de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable à une réduction de l'horaire de travail en deçà de la partie légale de travail ou à une fermeture de tout ou partie de l'établissement.

Arrivées

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.
Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi
La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.
Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Chiffre d'affaires dans l'hôtellerie ou la restauration

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Chaque mois, les unités légales des entreprises remplissent des formulaires pour le paiement de la TVA. Seules sont retenues les unités légales mono-régionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période et correspond à l'hôtellerie ou la restauration.

Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Le contrat d'apprentissage peut être à durée déterminée ou indéterminée en incluant une période d'apprentissage. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit représenter au minimum 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 29 ans révolus peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment.

L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur

ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2^e année et 1 200 euros la 3^e année. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis a été mise en place pour les contrats signés à partir du 1^{er} juillet 2020. Sont éligibles l'ensemble des employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés, ainsi que les employeurs du secteur privé de plus de 250 salariés s'engageant à atteindre un certain quota d'alternants dans leurs effectifs au 31 décembre 2021. L'aide exceptionnelle porte sur la première année de contrat uniquement : 5 000 euros pour l'année si l'apprenti est mineur, 8 000 euros s'il est majeur. Pour les contrats qui étaient éligibles à l'aide unique, l'aide exceptionnelle s'y substitue (pour la première année de contrat uniquement).

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en œuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1^{er} janvier 2017 pour faire place au PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une période de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation. La formation se situe au début du contrat à durée indéterminée, et, dans le cas d'un contrat à durée limitée, elle court sur toute la durée du contrat. La durée de l'action de professionnalisation est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) et une aide forfaitaire de pôle emploi peuvent être accordées aux entreprises sous certaines conditions lorsqu'elles emploient en contrat de professionnalisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les exonérations des cotisations patronales spécifiques pour les employeurs ayant conclu un contrat avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs ont été supprimés. Les employeurs qui bénéficiaient de ces exonérations sont éligibles à la réduction générale de cotisation sociale employeur qui a été renforcée. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs a été mise en place pour les contrats de professionnalisation des personnes de moins de 30 ans signés à partir du 1^{er} juillet 2020. Elle s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés ainsi qu'aux entreprises de 250 salariés et plus s'engageant selon des modalités définies par décret, à atteindre un seuil de contrats en alternance ou favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2021. Cette aide exceptionnelle concerne la première année d'exécution du contrat et s'élève à 5 000 euros pour les moins de 18 ans et à 8 000 pour les bénéficiaires majeurs.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

1) le CUI- Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. À partir de 2018, il était autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). En lien avec le plan « 1 jeune, 1 solution », ces contrats sont désormais élargis à l'ensemble du territoire lorsqu'ils sont au profit du public jeune. Les CIE Jeunes s'adressent aux publics âgés de moins de 26 ans, à l'exception des bénéficiaires en situation de handicap, pour lesquels la limite d'âge est portée à moins de 31 ans.

2) le CUI- Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une

technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière). Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation. Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009. La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (*voir cette dernière définition*).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demande d'indemnisation pour activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'activité partielle fait l'objet de demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI). Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. En complément des données administratives (DAP et DI), les réponses des entreprises à l'enquête mensuelle Acemo-Covid-19 sont mobilisées. Elles permettent d'estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle chaque mois, et d'anticiper ainsi les demandes d'indemnisations qui vont arriver, les entreprises disposant, pour un mois donné, d'un délai d'un an pour faire leur demande. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emplois francs

Expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1^{er} janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de l'aide est de 5 000 € par an pour un CDI et de 2 500 € par an pour un CDD d'au moins 6 mois, proratisé au temps de travail effectué.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » le dispositif est renforcé temporairement pour les jeunes de moins de 26 ans à partir du 15 octobre 2020. L'aide passe ainsi à 7 000 € la première année, puis 5 000 € les années suivantes, dans la limite de trois ans, pour un recrutement en CDI ; 5 500 € la première année, puis 2 500 € l'année suivante, dans la limite de deux ans, pour un recrutement en CDD d'au moins six mois.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 12 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acoss) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf). Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé. Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs (plaques commençant par WW) ne sont pas comptabilisées.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé dans un permis de construire ou dans une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement collectif

Les logements collectifs (appartements) font partie d'un bâtiment dans lequel sont

superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
 - du régime micro-social ;
 - d'une exonération ou d'une franchise de TVA.
- Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire. Sont exclus du régime :
- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
 - les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...) ;
 - les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...) ;
 - les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
 - les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;
 - le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la

fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1^{er} avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'objectif de durée d'un parcours est de 11 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public et de PEC considérés (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les

demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Population active occupée (BIT)

La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sital, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT. Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Taux d'ouverture

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

Transactions par cartes bancaires

Les montants des transactions par carte bancaire en face-à-face proviennent de Cartes Bancaires CB. Elles sont anonymisées et agrégées à l'échelle départementale. Elles

concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut couvrir aussi des entreprises. Elles couvrent l'essentiel des transactions bancaires, avec et sans contact, à l'exception des transactions en vente à distance (internet). Elles permettent de suivre une partie de la consommation des ménages. Les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement

Bilan économique 2020

Insee Conjoncture Grand Est

n° 27

Juillet 2021

En 2020, dans le Grand Est comme ailleurs en France et dans les pays voisins, le ralentissement économique est d'ampleur inédite en raison des mesures prises pour endiguer la crise sanitaire comme les confinements, les restrictions aux déplacements, les couvre-feux, les fermetures de commerces et équipements, le télétravail...

Le secteur de l'hébergement-restauration est particulièrement concerné par les restrictions, ainsi que le transport aérien de passagers. La chute d'activité pèse fortement sur l'emploi, mais son effet est atténué par le dispositif d'activité partielle. Les dix départements de la région sont tous fortement affectés par la crise, mais à des degrés divers. Le Haut-Rhin est celui où le repli de l'activité est la plus forte, tandis que la Haute-Marne est le département qui perd le plus d'emplois, notamment dans l'industrie et le commerce.

En début d'année 2021, les conséquences des restrictions sont moins sévères et l'activité économique se redresse sensiblement.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr



ISSN 2492-5152
REF. Insee Conjoncture n° 27
Juillet 2021